

# L'habitation et le logement social et communautaire en Mauricie : Portrait de la situation et mobilisation des connaissances

**Survol des politiques publiques en matière  
d'habitation et de logement social et communautaire**

Cette étude a été rendue possible grâce à la contribution financière des partenaires suivants :

**Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)** en vertu du Fonds de recherche et de la planification de la Stratégie nationale sur le logement. « Les opinions, analyses, interprétations et recommandations présentées sont celles du ou des auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue de la SCHL. »

**Consortium en développement social de la Mauricie**, dans le cadre de son entente sectorielle en développement social.

**Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie**, par les fonds reçus du Secrétariat à la condition féminine.

**Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ)**, dans le cadre du plan d'action de la Politique gouvernementale de prévention en santé.

| ÉQUIPE DE RECHERCHE   |  |
|---|--|
| <b>Consortium en développement social de la Mauricie (Consortium)</b><br>Promoteur et fiduciaire du projet  | <b>Stéphanie Milot</b> , coordonnatrice  |
| <b>Centre de recherche sociale appliquée (CRSA)</b><br>Direction et réalisation de la recherche   | <b>Lise St-Germain</b> , directrice<br><b>Laura-Kim Dumesnil</b> , <b>Lucie Lafrance</b> et <b>Marie-Pier St-Louis</b> , professionnelles de recherche |
| <b>Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ). Direction de santé publique et responsabilité populationnelle</b><br>Contribution à la collecte et à l'analyse des données (trois volets) | <b>Caroline Marcoux</b> , agente de planification, programmation et recherche<br><b>Maude-Amie Tremblay</b> , conseillère en santé environnementale    |
| <b>Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (TCMFM)</b><br>Expertise ADS+   | <b>Joanne Blais</b> , directrice   |

## MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI ET EXPERTS CONSULTÉS

Le comité de suivi inclut les partenaires de la recherche, auxquels s'ajoutent :

**Richard Maziade**, président, Fédération régionale des OSBL en habitation de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Il est aussi porte-parole des propriétaires de résidences privées pour aînés (RPA) de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

**Jimmy Ducasse**, directeur général, Office municipal d'habitation de Trois-Rivières.

**Claude Jalette**, coordonnatrice, InfoLogis Mauricie.

## Collaboration au portrait statistique :

**Frédéric Lemay**, technicien en recherche, CIUSSS MCQ, Direction de santé publique.

**Louise Lemire**, collaboratrice de recherche, spécialiste de données quantitatives, CRSA.

**Véronique Lamothe**, conseillère en gestion, Société d'habitation du Québec (SHQ).

## DROIT DE REPRODUCTION

©CRSA, 2024

ISBN (978-2-924046-73-9) (version numérique PDF)

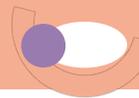
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

## Pour citer ce document :

Dumesnil, Laura-Kim et la collaboration de Maude-Amie Tremblay, Caroline Marcoux et Lise St-Germain.

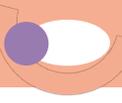
2024. *Survол des politiques publiques en habitation*. Dans le cadre de la recherche L'habitation et le logement social et communautaire en Mauricie : Portrait de la situation et mobilisation des connaissances, Rapport déposé aux partenaires du projet coordonné par le Consortium en développement social de la Mauricie, Centre de recherche sociale appliquée (CRSA), 45 p.

Les cahiers thématiques de recherche sont disponibles sur les sites suivants : [lecrsa.ca](http://lecrsa.ca) | [consortium-mauricie.org](http://consortium-mauricie.org) | [tcmfm.ca](http://tcmfm.ca)



# TABLE DES MATIÈRES

|   |           |
|---|-----------|
| <b>ORIGINE ET ORIENTATIONS DE L'ÉTUDE .....</b>   | <b>4</b>  |
| Émergence du projet de recherche .....  | 4         |
| Intention de recherche .....  | 5         |
| Approche et orientations.....   | 5         |
| Méthodologie de recherche .....   | 6         |
| Les trois volets de l'étude et questions de recherche .....                                     | 7         |
| Les enjeux, limites et points forts de la méthode .....   | 9         |
| Les cahiers thématiques des résultats de recherche.....   | 9         |
| <b>SURVOL DES POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE D'HABITATION .....</b>                            | <b>10</b> |
| Objectifs de ce cahier.....   | 11        |
| Méthodologie.....   | 11        |
| La perspective d'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans les politiques publiques ..... | 12        |
| <b>POLITIQUES PUBLIQUES ET PALIERS DE GOUVERNEMENT .....</b>                                    | <b>13</b> |
| Palier fédéral.....   | 13        |
| Palier provincial.....  | 15        |
| Palier municipal.....   | 17        |
| <b>POLITIQUES PUBLIQUES ET GROUPES CIBLES DE POPULATIONS .....</b>                              | <b>19</b> |
| Personnes autochtones en communauté et hors communauté.....                                     | 19        |
| Personnes immigrantes et/ou racisées.....   | 21        |
| Personnes âgées à faible revenu .....   | 21        |
| Personnes marginalisées : santé mentale/dépendance, itinérance.....                             | 24        |
| Femmes fuyant une situation de violence conjugale .....   | 24        |
| <b>TABLEAU COMPARATIF DES POLITIQUES PUBLIQUES PAR GROUPE CIBLE DE POPULATIONS.....</b>         | <b>27</b> |
| <b>POINT DE VUE CRITIQUE SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE D'HABITATION .....</b>         | <b>34</b> |
| <b>CONCLUSION.....</b>  | <b>37</b> |
| <b>ANNEXE 1 CARTOGRAPHIE POLITIQUES PUBLIQUES PALIER FÉDÉRAL.....</b>                           | <b>39</b> |
| <b>ANNEXE 2 CARTOGRAPHIE POLITIQUES PUBLIQUES PALIER PROVINCIAL.....</b>                        | <b>40</b> |
| <b>ANNEXE 3 CARTOGRAPHIE POLITIQUES PUBLIQUES PALIER MUNICIPAL.....</b>                         | <b>41</b> |
| <b>RÉFÉRENCES.....</b>  | <b>42</b> |



# ORIGINE ET ORIENTATIONS DE L'ÉTUDE

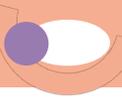
## Émergence du projet de recherche

Le Consortium en développement social de la Mauricie (Consortium) anime une concertation intersectorielle régionale de laquelle est issu le comité régional en habitation qui regroupe une douzaine d'organisations institutionnelles, municipales et communautaires. Ensemble, ils unissent leurs forces pour améliorer les conditions de vie, la vitalité des territoires et prévenir les inégalités sociales et la pauvreté.

En 2020, le Consortium a mobilisé plusieurs partenaires régionaux autour du projet de recherche *L'habitation et le logement social et communautaire en Mauricie : Portrait de la situation et mobilisation des connaissances*. Le Centre de recherche sociale appliquée (CRSA) a été mandaté pour réaliser l'étude avec la collaboration des partenaires du projet.

La priorité de l'habitation est inscrite depuis plusieurs années dans les orientations du Consortium ainsi que dans les instances locales s'y rattachant. Toutefois, le contexte de la crise du logement exacerbée par la pandémie a été favorable à une plus large mobilisation des acteurs et des actrices de la région autour de ce projet. D'ailleurs, les premiers résultats ont été présentés lors du Rendez-vous sur l'habitation et le logement social en Mauricie le 2 juin 2022 auquel plus de 115 personnes issues du milieu municipal, du réseau communautaire, du réseau public (divers ministères) et autres structures de concertation ont participé. La synthèse de cette journée est disponible sur le site Internet du Consortium ([https://consortium-mauricie.org/file/synth--se\\_rdv-habitationlsc\\_vf.pdf](https://consortium-mauricie.org/file/synth--se_rdv-habitationlsc_vf.pdf)).





## Intention de recherche

Ultimement, ce projet a comme intention :

- D'approfondir les connaissances sur les réalités et les besoins de groupes de populations cibles.
- De mobiliser les connaissances acquises par les partenaires et favoriser une compréhension partagée des besoins des populations cibles.
- De renforcer la concertation intersectorielle et multiplier les initiatives en matière d'habitation et de logement social et communautaire favorisant l'accessibilité, la qualité de l'habitation et le soutien aux populations ayant des besoins particuliers.

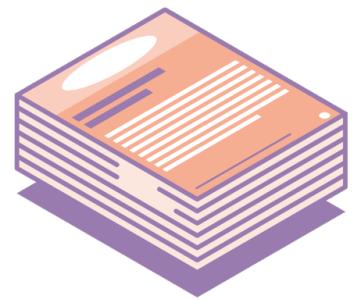
## Approche et orientations

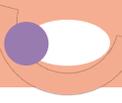
Une approche de mobilisation des connaissances est privilégiée dans ce projet de recherche collaborative. La méthode, tant quantitative que qualitative, guide la démarche qui s'intéresse à la fois aux données issues des expériences vécues par les personnes directement concernées, aux données recensées dans les milieux de pratique et celles issues de sources plus formelles et académiques. Des allers-retours entre l'équipe de recherche et les différentes parties prenantes ont favorisé un ancrage sur les enjeux en constante évolution pendant la recherche et l'identification de pistes d'action favorables aux objectifs de changements souhaités. Le Rendez-vous régional a été à cet effet un espace privilégié de partage et de mobilisation des connaissances.

L'approche d'analyse différenciée selon les sexes intersectionnelle (ADS+) a été considérée globalement dans cette étude. Lorsque les données ventilées selon les sexes étaient disponibles, nous avons mis en évidence des encadrés ADS+ pour faire ressortir, dans les résultats, les éléments spécifiques aux femmes et aux différentes oppressions vécues.

L'analyse différenciée selon les sexes, communément appelée ADS est une méthode d'analyse qui sert à évaluer les répercussions éventuelles de politiques, de programmes ou d'initiatives sur des femmes et des hommes d'horizons divers, en tenant compte du genre. Le + fait référence à l'intersectionnalité, soit à l'intersection des variables (facteurs identitaires : âge, statut d'autochtone, statut d'immigration/absence de statut, identité de genre, orientation sexuelle, racisation, présence d'un handicap, classe sociale, etc.), qui peut renforcer les inégalités ou en faire naître des nouvelles.

Source : [boiteaoutilsmauricie.org](http://boiteaoutilsmauricie.org)





## Méthodologie de recherche

L'état de situation sur l'habitation et le logement en Mauricie a été réalisé à partir d'une méthodologie mixte qui comprend trois volets.

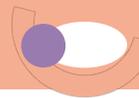
Le **premier volet**, statistique, examine les données du dernier recensement ainsi que les données colligées par les organisations à partir d'indicateurs ciblés qui permettront d'observer l'évolution de la situation depuis le dernier Portrait de l'habitation en Mauricie - Bilan, besoins et perspectives réalisé par le Consortium en développement social en 2010. Il apportera aussi un éclairage sur des réalités nouvelles qui ont émergé dans les dernières années ou d'autres qui se transforment.

Le **deuxième volet**, de nature qualitative, s'intéresse aux vécus et aux points de vue des groupes cibles de populations en situation de vulnérabilité en ce qui a trait à leur capacité de se loger adéquatement et selon leurs besoins et réalités. Ce volet est réalisé par des entretiens de groupes et individuels auprès des personnes issues des groupes cibles de populations ainsi qu'auprès d'intervenantes et d'intervenants qui les accompagnent au sein de diverses ressources du territoire. Des personnes ou des organisations clés ont aussi été rencontrées, entre autres, pour saisir les réalités émergentes ou concernant un enjeu précis.

Le **troisième volet** s'intéresse aux politiques publiques qui peuvent soutenir les réponses aux réalités et besoins de logement et de manière spécifique pour les groupes cibles de populations. Un survol des politiques existantes aux paliers fédéral, provincial et municipal a été fait et présenté sous forme de cartographie. Il s'agit principalement d'une recension par analyse documentaire qui est une photographie à un temps donné puisque les politiques publiques sont évolutives et assujetties à des changements de gouvernance politique. En concordance avec l'approche de mobilisation des connaissances, un examen des revendications portées par les organisations et groupes de pression sur les politiques publiques a aussi contribué à l'analyse de ce volet.

Le tableau suivant présente de manière synthèse les volets, les questions de recherche et la méthode associée.



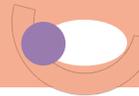


## Les trois volets de l'étude et questions de recherche

| Ce que l'on cherche à connaître à travers un projet en trois volets   |  |  |
|---|--|--|
| 1   | 2  | 3  |
| <b>Portrait statistique du logement en Mauricie</b>   | <b>Réalités et besoins auprès de groupes cibles de populations</b>   | <b>Survol des politiques publiques en matière de logement</b>  |
| <p>Quels sont les changements depuis la publication par le Consortium du <i>Portrait de l'habitation en Mauricie - Bilan, besoins et perspectives</i> (2010)?</p> <p>Quels ont été les opportunités et les obstacles rencontrés en matière d'habitation et de logement social et communautaire?</p> | <p>Quels sont les réalités et besoins actuels des groupes cibles de populations selon le point de vue des personnes concernées et des intervenantes et des intervenants?</p> <p>Quelles sont les actions collectives à développer pour répondre aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité?</p> | <p>Quelle place occupe le logement dans les politiques publiques aux différents paliers gouvernementaux et au regard des populations cibles?</p> |
| <b>Méthode quantitative</b>   | <b>Méthode qualitative par groupes de discussion, entrevues et recension des écrits</b>  | <b>Méthode qualitative par analyse documentaire</b>  |

### Choix des groupes cibles de populations en situation de vulnérabilité sociale

Que ce soit en raison de leurs conditions sociales, économiques, de leurs caractéristiques sociodémographiques ou encore identitaires, ethniques et culturelles, certains groupes de populations sont plus susceptibles d'être marginalisés, racisés, discriminés et exposés aux inégalités sociales à l'égard de plusieurs dimensions de leur vie, dont le logement. Ces populations sont par conséquent en situation de vulnérabilité sociale. C'est le cas des populations ciblées de ce projet. Ces constats ont été relevés précisément dans l'étude exploratoire *Veille sur les inégalités sociales en contexte de pandémie. Le point de vue des Mauriciens et Mauriciennes pendant la première année de la pandémie* (2021), laquelle a été menée par les mêmes partenaires. Aussi, soit certains de ces groupes représentent une proportion importante de la population en Mauricie, soit leurs contextes de vie soulèvent des enjeux spécifiques de la problématique d'accès au logement. C'est pourquoi nous avons souhaité mieux connaître leurs réalités et besoins et ainsi réfléchir de manière plus inclusive les réponses en matière de logement.



## Groupes de populations ciblées

**Personnes immigrantes et/ou racisées** : personnes établies au Canada depuis peu, habituellement moins de cinq ans (cmhc-schl.gc.ca) et vivant sur le territoire de la Mauricie au moment de l'entrevue. Les personnes et les groupes racisés peuvent rencontrer des obstacles d'ordre social, politique ou économique en raison de préjugés, à leur égard, fondés sur la race.

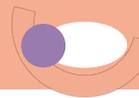
**Personnes autochtones** : personnes issues des Premières Nations, des peuples Inuit ainsi que les Métis vivant en communauté (appelé Réserve dans les politiques publiques fédérales) ou hors communauté, surtout en milieu urbain. Cette étude concerne seulement les personnes issues des Premières Nations ayant le statut Indiens inscrits ou non inscrits. Dans le cadre du projet, nous avons surtout rencontré les Premières Nations Atikamekw qui sont plus présentes dans la Mauricie qu'ils vivent en communauté ou dans les milieux urbains.

**Personnes âgées à faible revenu** : les personnes âgées de plus de 65 ans se percevant comme en situation de faible revenu, de précarité ou de pauvreté et vivant dans une résidence à titre de locataire ou propriétaire, en résidence privée pour aînés (RPA) ou en chambre, sur le territoire de la Mauricie au moment de l'entrevue.

**Personnes marginalisées** : personnes qui se perçoivent avec des difficultés sur le plan de la santé mentale; personnes vivant différentes formes de dépendance; personnes en situation d'itinérance ou d'instabilité résidentielle, c'est-à-dire qui n'ont pas de logement stable approprié ni la possibilité et les moyens ou la capacité de s'en procurer (peuvent vivre dans la rue, dans des refuges, en appartement supervisé ou en chambre ou en hébergement chez un proche). Ces personnes sont marginalisées du fait qu'elles vivent une ou plusieurs de ces conditions.

**Femmes fuyant une situation de violence conjugale** : toutes femmes, avec ou sans enfants, se percevant en situation de violence conjugale ou postconjugale sous toutes ses formes (économique, physique, psychologique, verbale, etc.) et fuyant cette situation (ayant ou non dénoncé et entrepris des démarches juridiques).

Plusieurs définitions sont repérées de : <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/strategie-nationale-sur-le-logement/questce-que-la-strategie/strategie-nationale-sur-le-logement--glossaire-des-termes-courants>



D'autres groupes de populations sont en situation de vulnérabilité au regard du logement en raison de différents facteurs identitaires, culturels, de genre ou autres conditions. C'est le cas par exemple des personnes en situation de handicap, des femmes locataires prises dans des situations d'abus de pouvoir ou de violences, des personnes vivant en chambre, des personnes issues des communautés LGBTQ+ (lesbiennes, bisexuelles, transgenres, bispirituelles, intersexuées, non binaires ou autres identités de genre). Bien que nous n'ayons pas systématiquement consulté ces populations, nous évoquerons certaines réalités recensées dans les écrits, ou nommées lors des groupes de discussion soit par des personnes elles-mêmes ou par des intervenant.e.s.

## Les enjeux, limites et points forts de la méthode

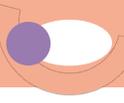
Cette étude s'est échelonnée sur une période de trois ans débutant à l'automne 2021 et se terminant à l'hiver 2023. Entre la première phase de collecte de données (tour d'horizon des politiques publiques, entrevues avec les groupes de populations (2021-2022), l'analyse des données sociodémographiques (2022-2023)) et la réalisation de l'inventaire du logement social et communautaire (2023), la crise n'a cessé d'évoluer et les données étaient constamment en mouvance. Cet enjeu s'est présenté comme un défi important pour lier tous les contenus analysés. Par ailleurs, l'action en matière de logement social et communautaire et plus globalement sur l'ensemble des enjeux entourant la crise du logement a fait pression sur le processus de recherche. Comme l'approche se voulait dans une stratégie de mobilisation des connaissances empiriques, les besoins d'actions ont été considérés tout au long du processus qui initialement était prévu sur un an. Au terme de ce processus, cette mobilisation et l'ancrage sur les données empiriques sont une force de cette étude

## Les cahiers thématiques des résultats de recherche

Les résultats de la recherche sont présentés en divers cahiers thématiques. Ces derniers peuvent être consultés de manière indépendante les uns des autres.

### Liste des cahiers thématiques :

- **Cahier d'introduction.** Présentation de la recherche et de la problématique de l'habitation et du logement social et communautaire en Mauricie.
- **Portrait** de l'habitation et du logement social et communautaire en Mauricie : Quelques données sociodémographiques pour clarifier la réalité mauricienne.
- **Se loger en Mauricie** : Regard sur les réalités et besoins des groupes de populations en situation de vulnérabilité sociale.
- **Survol des politiques publiques** en matière d'habitation et de logement social et communautaire.
- **État de situation** sur le logement social et communautaire en Mauricie.



## SURVOL DES POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE D'HABITATION

Le droit au logement est inscrit dans la **Charte des droits et libertés de la personne du Québec** fondamentales sous les droits sociaux et économiques (chapitre 4, article 45), plus précisément relié au droit à une aide financière et sociale susceptible d'assurer un niveau de vie décent. Toute personne dans le besoin a droit aux mesures de soutien pour assurer à sa famille la nourriture, les vêtements et un logement suffisant. Même si la Charte des droits et libertés ne prévoit pas le même caractère de préséance et d'obligation pour les droits économiques et sociaux que pour les droits et libertés fondamentales, les États ont des devoirs et obligations de progression concernant ces droits sociaux et économiques et leur violation (Labrie, 2016).

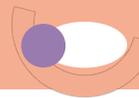
La **Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec** stipule que « les membres des groupes les plus durement touchés par la pauvreté et l'exclusion sociale comme les femmes, les personnes racisées, les nouveaux arrivants, les travailleurs migrants, les Autochtones, les sans-abris, les personnes en situation de handicap, ne peuvent atteindre l'égalité réelle que si les droits économiques et sociaux sont pleinement mis en œuvre ».

Pour répondre à ces devoirs et obligations, les États mettent en place des **lois et des politiques publiques** accompagnées de programmes et de mesures qui seront l'objet d'étude de ce cahier de recherche.

Les politiques publiques constituent des outils de premier plan pour réfléchir, concevoir et intervenir sur des enjeux d'intérêt public au sein de toute une société ou d'une collectivité. Lorsqu'elles sont efficaces, elles constituent des moyens privilégiés pour soutenir les besoins des populations et collectivités notamment sur l'habitation et le logement social et abordable.

Bien que les politiques publiques soient le produit des différents paliers gouvernementaux, elles sont aussi influencées par des groupes d'intérêts ainsi que par divers facteurs sociaux et conjoncturels qui peuvent exacerber une problématique et les besoins en découlant.

Les politiques publiques ont aussi un caractère explicite et implicite. Explicite lorsqu'elles sont clairement énoncées dans un document officiel par un palier de gouvernement ou implicite lorsqu'elles s'expriment indirectement par des mesures ou des activités (Belleau et Baillargeon, 2021). Dans le cadre de cette recension, la notion de politiques publiques a été élargie à l'ensemble des stratégies, programmes et/ou mesures présentes pour répondre aux problématiques liées à l'habitation même si des distinctions existent entre ces types d'outils (voir l'encadré pour des précisions sur les distinctions).



## À propos des politiques, programmes et mesures

### Politique publique

Intervention de l'État que ce soit au palier fédéral, provincial et/ou municipal dans un domaine particulier de la vie en société qui vise à fixer les grands objectifs ou les orientations générales qui indiquent la direction dans laquelle se situe l'intérêt général ou public. Elles sont mises en œuvre à travers différents instruments juridiques (lois, règlements, livres blancs ou verts, etc.).

### Programmes

Intervention de l'État explicite et structurée par des objectifs, assortis d'activités et de ressources (humaines, matérielles, informationnelles, financières, etc.) ayant pour finalité d'offrir des produits et/ou des services visant à résoudre un problème ou à satisfaire les besoins d'une population déterminée dans un contexte bien situé dans le temps et dans l'espace.

### Mesures

Intervention ponctuelle de l'État dans l'administration et l'exécution des programmes gouvernementaux afin d'offrir des produits et/ou des services visant à résoudre un problème ou à satisfaire les besoins d'une population déterminée dans un contexte bien situé dans le temps et dans l'espace.

(CRISES, 2022)

## Objectifs de ce cahier

Cette recension a comme objectif d'obtenir un portrait d'ensemble des politiques publiques en matière d'habitation et de logement social et communautaire, au moment de l'étude (du printemps à l'automne 2022), pour distinguer les leviers disponibles pour agir sur la question et constater si ces leviers concernent ou non les groupes de populations ciblées par l'étude.

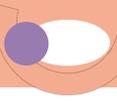
Dans un premier temps, un survol des politiques spécifiquement en matière d'habitation sera présenté pour les trois paliers de gouvernement : fédéral, provincial et municipal.

En second temps, certaines politiques et programmes concernant spécifiquement les groupes de populations ciblées dans l'étude seront présentés pour relever la place qu'occupe l'habitation dans ces politiques pour répondre aux réalités et aux besoins de ces populations.

## Méthodologie

Plusieurs sources de données ont été utilisées pour réaliser ce survol des politiques publiques. Des publications, documents et pages Internet des sites de différents ministères ont été mis à profit pour comprendre l'articulation des programmes au niveau des paliers de gouvernement. Des publications et documents des organisations gouvernementales ont également été consultés (Société d'habitation du Québec (SHQ), Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), Statistique Canada, etc.). Enfin, des publications, documents et mémoires produits par des organismes communautaires ou organismes de défense de droits liés au logement tels que le FRAPRU ont été consultés.

Des ouvrages ou publications plus générales sur les politiques et interventions en habitation des modèles nord-américains et européens ont également été consultés pour comprendre



l'articulation générale des politiques et les succès ou défis rencontrés. La rédaction de ce cahier ayant été faite en plein cœur de la crise du logement, le survol fut alimenté des articles de presse abondants sur le sujet au cours de cette période. Au total, une cinquantaine de sources ont été consultées pour réaliser cette recension.

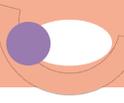
Il importe de mentionner que cette recension représente un portrait à un moment précis de l'année 2022; les politiques et programmes recensés seront certainement sujets à changement en fonction des contextes à venir. Juste pendant la réalisation de ce cahier, certains programmes ont été modifiés en réponse à la crise du logement ou suivant les élections provinciales survenues en octobre 2022. Les informations contenues dans ce cahier ont été mises à jour en novembre 2022.

### **La perspective d'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans les politiques publiques**

L'approche d'analyse différenciée selon les sexes (ADS) a été privilégiée dans cette étude. Pour la section sur les politiques publiques, le niveau de précision recherché dans le survol des politiques recensées n'a pas permis d'identifier des données ventilées selon les sexes. Les politiques et programmes recensés sont rédigés pour l'ensemble de la population. L'analyse de ces politiques n'ayant pas fait l'objet de l'étude, il n'a pas été possible de documenter les répercussions de celles-ci en tenant compte du sexe et du genre.

La Stratégie nationale sur le logement « Un chez-soi d'abord » (2017) produite par le gouvernement fédéral est un document recensé qui fait mention de l'ADS+, y consacrant un chapitre. « La Stratégie nationale sur le logement est ancrée dans l'engagement du gouvernement envers l'ACS+ (Analyse comparative entre les sexes plus) et l'appuie afin de veiller à ce que les programmes ne nuisent pas aux Canadiens en raison de leur sexe et d'autres facteurs liés à l'identité. (...) Le gouvernement fédéral a adopté une approche proactive de l'intégration d'ACS+ dans l'ensemble du cycle des programmes de la Stratégie nationale sur le logement et il continuera de la privilégier » (Stratégie nationale, p. 25). L'ADS+ semble donc avoir guidé la rédaction de cette stratégie qui se traduit par certains programmes et mesures adressés à des populations vulnérables susceptibles de connaître des besoins en matière de logement, notamment les femmes. Par contre, la recension n'a pas permis de voir si les programmes et mesures reliés à cette stratégie tiennent compte de l'ADS+.

Pour les politiques, programmes et mesures recensés qui s'adressent à la population générale, autant au fédéral qu'aux autres niveaux de gouvernement, il n'a pas été analysé l'application de ces programmes et leurs impacts dans la vie des personnes. De ce fait, il n'est pas possible dans le cadre de cette recension de déterminer si ces programmes et politiques ont des impacts différenciés sur les hommes et les femmes. Il n'en demeure pas moins que l'analyse différenciée selon les sexes apparaît pertinente et importante pour orienter les politiques et programmes et leur application terrain afin de mieux répondre aux besoins des personnes, particulièrement des populations vulnérables.



## POLITIQUES PUBLIQUES ET PALIERS DE GOUVERNEMENT

Les trois paliers de gouvernement fédéral, provincial et municipal disposent de politiques et programmes publics en habitation qui leur confèrent divers pouvoirs et responsabilités. La tendance des dernières années a été marquée par un transfert des responsabilités du gouvernement fédéral vers les provinces qui elles-mêmes interpellent les municipalités pour une plus grande participation des communautés locales (Dansereau et collab., 2005). La présente section fera un survol des différentes politiques et programmes en vigueur pour chaque niveau de gouvernement au moment de la recension (avril à novembre 2022).

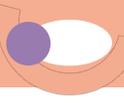
Une cartographie des politiques publiques pour chaque palier de gouvernement est présentée respectivement aux annexes 1 à 3.

### Palier fédéral

Le gouvernement fédéral canadien est considéré par les observateurs de la scène du logement au Canada comme étant un acteur de premier plan en habitation ayant mis sur pied différentes stratégies bien avant l'implication des provinces dans ce champ d'activités. La première *Loi nationale sur l'habitation* a été adoptée en 1935 par le gouvernement fédéral. La politique d'habitation du gouvernement fédéral repose sur trois principes inchangés depuis la Seconde Guerre mondiale soit la régulation des besoins en logement par le marché privé, la qualité des logements assurée par une réglementation adéquate et enfin, l'aide gouvernementale au logement des plus vulnérables pour compenser le marché privé (Dansereau et collab., 2005).

Adoptée en 2017, la **Stratégie nationale sur le logement « Un chez-soi d'abord »** est entrée en vigueur en 2019 et vise à ce que tous les Canadiennes et Canadiens disposent d'un logement répondant à leurs besoins et qui est abordable. De la Stratégie a découlé la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* entrée en vigueur en 2019, qui prévoit une approche du logement fondée sur les droits de la personne. Cette loi exige le maintien en permanence d'une stratégie nationale en matière de logement qui tient compte des populations les plus vulnérables de même qu'une reddition de compte au Parlement de l'atteinte des résultats souhaités. Cette loi n'inclut pas cependant de mécanismes pour faire appel en cas de non-respect et ne dispose pas de tribunal désigné.

La Stratégie nationale sur le logement possède différents outils de reddition de compte pour surveiller le droit au logement. Un nouveau **Conseil national du logement** à la composition variée



supervise la mise en œuvre de la Stratégie. Un **Défenseur national du logement**, rattaché à la Commission canadienne des droits de la personne, travaille à la promotion et à la protection du droit en matière de logement. La Stratégie dispose également de la **Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)** qui est un outil central de la mise en œuvre de la politique fédérale en habitation.

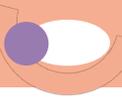
La SCHL occupe différents mandats se rapportant à la Stratégie nationale sur le logement. Elle offre des services et du soutien administratif au Conseil national du logement de même qu'elle est chargée de la gestion des programmes de la Stratégie. Plusieurs programmes sont gérés par la SCHL qui compte généralement sur des organismes provinciaux d'habitation et sur des initiatives de partenaires locaux pour la mise en œuvre des programmes. Plusieurs nouveaux programmes de la SCHL ont été introduits au cours de la rédaction de ce cahier (entre mai et novembre 2022) en lien avec la bonification de la Stratégie nationale sur le logement pour répondre à la crise du logement en vigueur.

Tels qu'illustrés dans la cartographie des politiques publiques du palier fédéral (annexe 1), certains programmes de la SCHL concernent le logement abordable et consistent en des fonds pour créer ou améliorer les logements locatifs et abordables. En plus de ces programmes, la SCHL agit également dans le marché de l'habitation comme assurance prêt hypothécaire pour les acheteurs. Elle contribue à l'acquisition de connaissances en matière de logement par la réalisation de recherches, d'enquêtes et la rédaction de rapports sur le logement. Elle fournit des ressources sur le logement pour les personnes nouvellement arrivées au Canada.

La Stratégie nationale constitue une composante majeure des politiques publiques au niveau fédéral pour laquelle 40 milliards de dollars d'investissement sur 10 ans ont été annoncés en 2017 pour sa mise en œuvre. Le Directeur parlementaire du budget a néanmoins démontré qu'en réalité le gouvernement fédéral investira plutôt 16,1 milliards de plus sur 10 ans. La Stratégie limite les coupes que devaient subir les budgets de la SCHL notamment les programmes d'aide au logement, mais elle « s'attaque très modérément au problème d'abordabilité des logements pour les familles à revenu faible et modeste » (Pelletier, 2021).

En matière de logement social, l'année 1993 a marqué un tournant dans la politique canadienne alors que la SCHL se désengage du financement de nouveaux projets de logements sociaux et de la gestion des logements existants. Ce désengagement aura un impact important sur les provinces qui sont depuis en situation de rattrapage en matière de logement social (Pelletier, 2021). La section sur le palier provincial rend compte de cet état de situation.





## Palier provincial

Au palier provincial, certains programmes fédéraux en habitation sont mis en œuvre par les provinces. Ces programmes arrivent parfois de façon uniforme d'une province à l'autre, parfois à partir d'entente-cadre pouvant amener des modulations entre provinces (Dansereau et collab., 2005). Les provinces développent également des programmes et des politiques qui leur sont propres. Pour cette étude, nous traitons exclusivement des politiques publiques et programmes de la province du Québec.

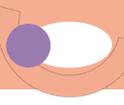


Sur le plan législatif, le Québec dispose de certaines lois se rapportant au logement, mais n'a pas à proprement parler de loi assurant le droit au logement comme il en existe au palier fédéral.

Le droit au logement est reconnu dans la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* à travers des clauses portant sur les droits sociaux et économiques, dont implicitement le logement (chapitre 4, article 45). Comme outil législatif relié à l'habitation se trouve la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui relève du palier municipal. La *Loi sur le tribunal administratif du logement* mène à la constitution du **Tribunal administratif du logement (TAL)** de même que la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* garantit la présence de la SHQ dont il sera question un peu plus loin. La *Loi sur le bâtiment* est quant à elle assurée par la **Régie du bâtiment du Québec (RBQ)** qui joue un rôle majeur dans le secteur de la construction.

Le TAL et la SHQ relèvent du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) du Québec dont la mission est de « soutenir, dans l'intérêt des citoyens, l'administration municipale, l'habitation ainsi que l'aménagement, le développement et l'occupation durables du territoire ». Pour l'instant, Québec ne dispose pas de politique en habitation alors qu'un plan d'action gouvernemental en habitation produit par le MAMH est prévu pour le printemps 2023. Le MAMH a la responsabilité de la **Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2019-2022** qui traitent de la question de l'habitation via les priorités régionales de développement déterminées par chacune des régions. En Mauricie, l'habitation apparaît directement dans la priorité 3 visant à assurer l'occupation dynamique du territoire de même qu'au niveau de la priorité 5 pour favoriser la qualité de vie via un soutien aux initiatives offrant des services aux besoins de base, dont le logement (MAMH, 2022).

La **Société d'habitation du Québec (SHQ)** est l'organisme central sur la question de l'habitation au Québec ayant la responsabilité de la mise en œuvre des programmes et des services à la population en matière d'habitation. La SHQ gère plusieurs types de programmes qu'il est possible de regrouper en quatre « familles de programmes » (voir annexe 2 : cartographie Politiques publiques palier provincial) : 1) programmes d'aide aux organismes communautaires du secteur de l'habitation, 2) programmes reliés aux Habitations à loyer modique (HLM), 3) programmes « d'aide à la personne » et 4) programmes « d'aide à la pierre ». Ces deux derniers types de programmes seront explorés davantage.

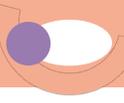


Les programmes « d'aide à la personne » offrent des aides financières aux ménages à faible ou modeste revenu afin de couvrir une partie du loyer que ce soit dans les logements de type coopératives ou OBNL ou des logements privés. Il s'agit du **Programme de supplément au loyer (PSL)** qui permet de respecter le taux d'effort de 25 % du coût du loyer par rapport aux revenus disponibles. Le **programme Allocation-logement** est plutôt une allocation fixe, variable selon la situation du ménage (100 \$, 150 \$ ou 170 \$ par mois). Ces programmes sont venus compenser la diminution du financement pour la construction de logements sociaux (HLM) ou abordables et constituent des outils flexibles qui permettent la mobilité des ménages, le libre choix quant au statut d'occupation et du lieu de résidence et favorisent une mixité sociale (Dansereau et collab., 2005).

Les programmes « d'aide à la pierre », quant à eux, consistent à accorder des subventions pour la construction ou la rénovation de logements. Plusieurs programmes offrent des subventions pour l'adaptation de logements pour certaines populations à besoins particuliers (ex. : résidences pour aînés, maisons d'hébergement). La cartographie des politiques publiques du palier provincial expose ces programmes (annexe 2). Au niveau du logement social, après le retrait du financement fédéral en 1993, le Québec a décidé de maintenir la construction de logements sociaux notamment par la création en 1997 de son **programme AccèsLogis**. Destiné aux coopératives d'habitations, aux OBNL (logements communautaires) et aux Offices d'habitation (OH), ce programme offre une subvention équivalente à un certain pourcentage des coûts admissibles et garantit le prêt hypothécaire de l'organisme promoteur. Il s'agit du seul programme qui offre une aide à la construction et une aide à la personne en prévoyant un pourcentage de logements subventionnés et du soutien communautaire. Le programme comprend trois volets qui visent les ménages à revenu faible et modeste, les personnes aînées en perte d'autonomie et les personnes ayant des besoins particuliers (Pelletier, 2021).

Pour répondre aux besoins de logements abordables, un nouveau programme a vu le jour au printemps 2022 le **Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ)**. Ce programme désire favoriser la construction rapide de logements abordables dont le coût sera fixé en fonction du loyer médian, ce qui pose des questions sur l'accessibilité de ces logements pour les personnes à revenu faible ou modeste. Le programme est ouvert aux coopératives d'habitation, aux OBNL, aux offices d'habitation, mais également aux promoteurs privés qui devront maintenir l'abordabilité des logements pour une certaine période. Un premier appel de projets totalisant 200 millions de dollars a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars 2022 faisant en sorte que les résultats et enjeux de ce programme seront observables ultérieurement.

En terminant, mentionnons que le **Plan d'action interministériel 2022-2025 de la Politique gouvernementale de prévention en santé** a inscrit deux mesures en lien avec le logement pour améliorer la qualité de vie dans les communautés et améliorer les conditions de vie des populations plus vulnérables. Ces mesures se traduisent en action de concertation territoriale et de partage d'expertise intersectorielle en habitation. Ce plan d'action interministériel mobilise près d'une trentaine de ministères et organismes gouvernementaux et plus de 80 partenaires non gouvernementaux pour trouver des solutions communes aux problèmes de santé et d'équité (MSSS, 2022).



## Palier municipal

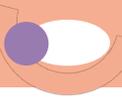
Interpellées par la question de l'habitation, les municipalités sont appelées à y jouer un rôle de plus en plus important qui dépasse leurs activités réglementaires usuelles relatives au bâtiment. Les municipalités sont sollicitées non seulement pour favoriser l'application des programmes et des lois des gouvernements supérieurs, mais également pour prendre des initiatives qui leur sont propres en fonction d'une vision du développement de l'habitation sur leur territoire.

Au Québec, la tendance est à la décentralisation des programmes d'habitation pour tenir compte des particularités régionales et de la capacité de prise en charge des « gouvernements de proximité » que sont les municipalités (Dansereau et collab., 2005). En ce sens, *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) a subi des modifications en 2017 pour accorder plus de pouvoir et d'autonomie aux municipalités pour décider du développement de leur territoire. Le niveau municipal est davantage mis à contribution que ce soit au niveau de la planification, de la mise en œuvre des opérations, de l'application des programmes et de la gestion des fonds des autres niveaux de gouvernement, de la fourniture de logements sociaux ou même au niveau des ententes entre les autorités locales et autres paliers de gouvernement.

Les rôles et les pouvoirs des municipalités en matière d'habitation leur permettent des interventions variées à différents niveaux (MAMH, 2022). En matière de **planification territoriale**, les instances municipales peuvent se doter d'une vision de leur territoire en matière d'urbanisation et d'habitation qui se manifeste dans le plan d'urbanisme ou le schéma d'aménagement et de développement au niveau d'une MRC (ou son équivalent pour les communautés métropolitaines). L'offre de logements d'une municipalité sera conditionnée par les choix d'aménagement qui seront établis via ces outils et la vision de planification.

En utilisant leur pouvoir de **réglementation**, les municipalités peuvent influencer l'offre de logements sur leur territoire autant sur le plan de la quantité de logements que sur la forme de ceux-ci. Les municipalités peuvent s'appuyer sur une dizaine de dispositions réglementaires pour ce faire. Par exemple, le *règlement de zonage et de lotissement* est un outil important pour déterminer l'offre de logement sur le territoire de la municipalité (en matière de densité et de type de bâtiment). Le *règlement sur le logement abordable, social ou familial* permet aux municipalités de fixer les règles pour déterminer le nombre et le type d'unités de logement abordable pouvant être exigés et la nature des contributions exigées aux promoteurs. Le *règlement sur l'environnement, la salubrité, la sécurité et les nuisances* donne à la municipalité un rôle en matière de protection de l'environnement qui se traduit pour le domaine de l'habitation en capacité d'intervention de la municipalité en cas d'insalubrité des immeubles. D'autres règlements sont présentés à l'annexe 3 dans la cartographie des politiques du palier municipal.



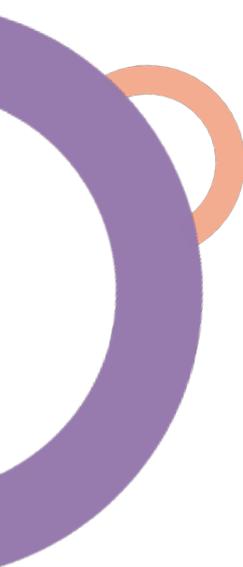


Les municipalités disposent aussi **d'outils de financement et de maîtrise foncière** qui permettent de créer des fonds et des réserves foncières pour des investissements à venir ou leur confèrent des pouvoirs d'acquisition et d'aliénation d'immeubles. Ces outils permettent aussi de faire participer financièrement des groupes ou des individus pour appuyer certains travaux sur le territoire d'une municipalité. Les informations sont généralement disponibles sur le site web du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH, 2022).

En ce qui concerne le **rôle et les pouvoirs d'aide et d'intervention**, les municipalités peuvent mettre en place différents programmes pour soutenir directement la construction, l'entretien ou l'administration. Se retrouvent dans cette catégorie les programmes d'habitation approuvés par la SHQ ou gérés par cette dernière de même que le fonds de développement du logement social pour soutenir la réalisation de tout projet dans le domaine. Les programmes concernant le logement locatif de même que des programmes de revitalisation en font partie.

Afin d'offrir des logements aux personnes à faible ou modeste revenu ou ayant des besoins spéciaux en matière d'habitation, la municipalité peut réclamer du gouvernement la constitution d'un **Office municipal d'habitation (OMH)**. Celle-ci pourra contracter des emprunts, acquérir ou rénover des immeubles d'habitation, administrer les HLM et tout programme d'habitation et offrir des services à des organismes d'habitation qui reçoivent de l'aide de la SHQ.

Finalement, la municipalité peut concevoir et mettre en œuvre une politique en matière d'habitation qui reprendra les principes qui guideront son action en habitation en concordance avec le plan d'urbanisme. Pour l'instant, ce sont principalement les métropoles et les villes à forte densité urbaine qui se sont dotées de politique d'habitation (ex. : Québec, Laval, Longueuil, Saint-Bruno-de-Montarville, etc.). En Mauricie, seule la ville de Trois-Rivières est en processus d'élaboration d'une telle politique.





## Politiques publiques et groupes cibles de populations

Une exploration de diverses politiques et programmes destinés aux populations ciblées dans l'étude a été réalisée avec pour objectif d'y déceler la place de l'habitation comme stratégie d'intervention pour voir au bien-être de ces populations. Le survol a été fait pour chacun des groupes cibles par palier de gouvernement (fédéral, provincial et municipal) et est rapporté dans une cartographie précédée d'une mise en contexte pour chaque groupe de populations. La section se termine par un tableau comparatif présentant les programmes et mesures pour chaque groupe en fonction du palier de gouvernement.

### Personnes autochtones en communauté et hors communauté

Les enjeux relatifs à l'habitation pour les personnes autochtones concernent à la fois la vie en communauté et hors communauté. Au sein des communautés, la pénurie de logements va de pair avec le surpeuplement et la détérioration des habitations. Plusieurs personnes sont contraintes de vivre dans des conditions de logement insalubres et déplorables. Les conditions de logement sont d'ailleurs une des raisons (à 11,1 %) de migration vers les villes (RCAAQ, s. d.). Hors communauté, l'accès au logement est problématique pour les personnes autochtones, notamment en raison de la discrimination vécue, le tout accentué par la crise du logement. Ces enjeux multiples de logement appellent à des politiques publiques et mesures gouvernementales pour proposer des solutions durables autant dans les communautés qu'en milieu urbain, rural et nordique.

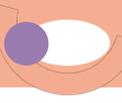
Selon la *Loi constitutionnelle de 1867*, le gouvernement fédéral détient l'autorité législative exclusive sur les « Indiens et les terres réservées pour les Indiens », l'autorité des provinces s'exerçant dans certains secteurs comme la protection de l'enfance, l'éducation et le maintien de l'ordre (Fryer et collab., 2019). De ce fait, les programmes et les fonds directement destinés à l'habitation des personnes autochtones sont surtout du ressort du gouvernement fédéral. La SCHL gère principalement les programmes et les fonds dont plusieurs semblent destinés au logement dans les communautés/réserves (« réserve » est l'appellation utilisée par le gouvernement fédéral).

Compte tenu de l'ampleur des besoins et de la complexité de la situation, les différents paliers de gouvernement devront, pour améliorer les conditions de logement, poursuivre les efforts de dialogue et de reconnaissance de distinction des Premières Nations. Les attentes des Premières Nations devront également être tenues en compte à savoir « plus de fonds, plus d'options de financement, plus de capacités à tous les niveaux et ultimement plus de responsabilités » (Ligue des droits et libertés, 2018).

# CARTOGRAPHIE DES POLITIQUES PUBLIQUES DES POPULATIONS CIBLES (ANGLE DE L'HABITATION)

Novembre 2022





## Personnes immigrantes et/ou racisées

Le FRAPRU (2020) soulevait, dans un mémoire présenté dans le cadre des consultations du Groupe d'action contre le racisme, que les ménages immigrants et racisés (ainsi que les membres des Premières Nations et des Inuit) sont affectés de manière disproportionnée par les problèmes de logement et de discrimination dans l'accès au logement. Les femmes immigrantes subissent davantage de discrimination dans leur recherche de logement (Seery et collab., 2022).

Pourtant, les programmes destinés aux personnes immigrantes comprenant des mesures liées à l'habitation sont peu nombreux. Plusieurs s'adressent aux personnes réfugiées ou demandeurs d'asile pour de l'hébergement temporaire ou des aides à la recherche de logement permanent. Les programmes recensés au niveau provincial s'adressent principalement aux organismes pour que ceux-ci puissent soutenir les immigrants « nouveaux arrivants » dans leur recherche de logement. Nous n'avons pas recensé de mesure qui intervient directement sur la discrimination vécue par les personnes immigrantes en matière de recherche de logement.

## Personnes âgées à faible revenu

Les besoins en matière de logement sont importants pour les personnes âgées à faible revenu et les femmes âgées vivant seules. Lorsque les personnes âgées désirent demeurer dans leur maison ou logement, certains programmes et mesures existent pour faciliter le maintien à domicile notamment des mesures fiscales et des mesures en lien avec les personnes proches aidantes. Il existe par ailleurs plusieurs modalités d'hébergement pour les personnes âgées qui doivent quitter leur domicile :

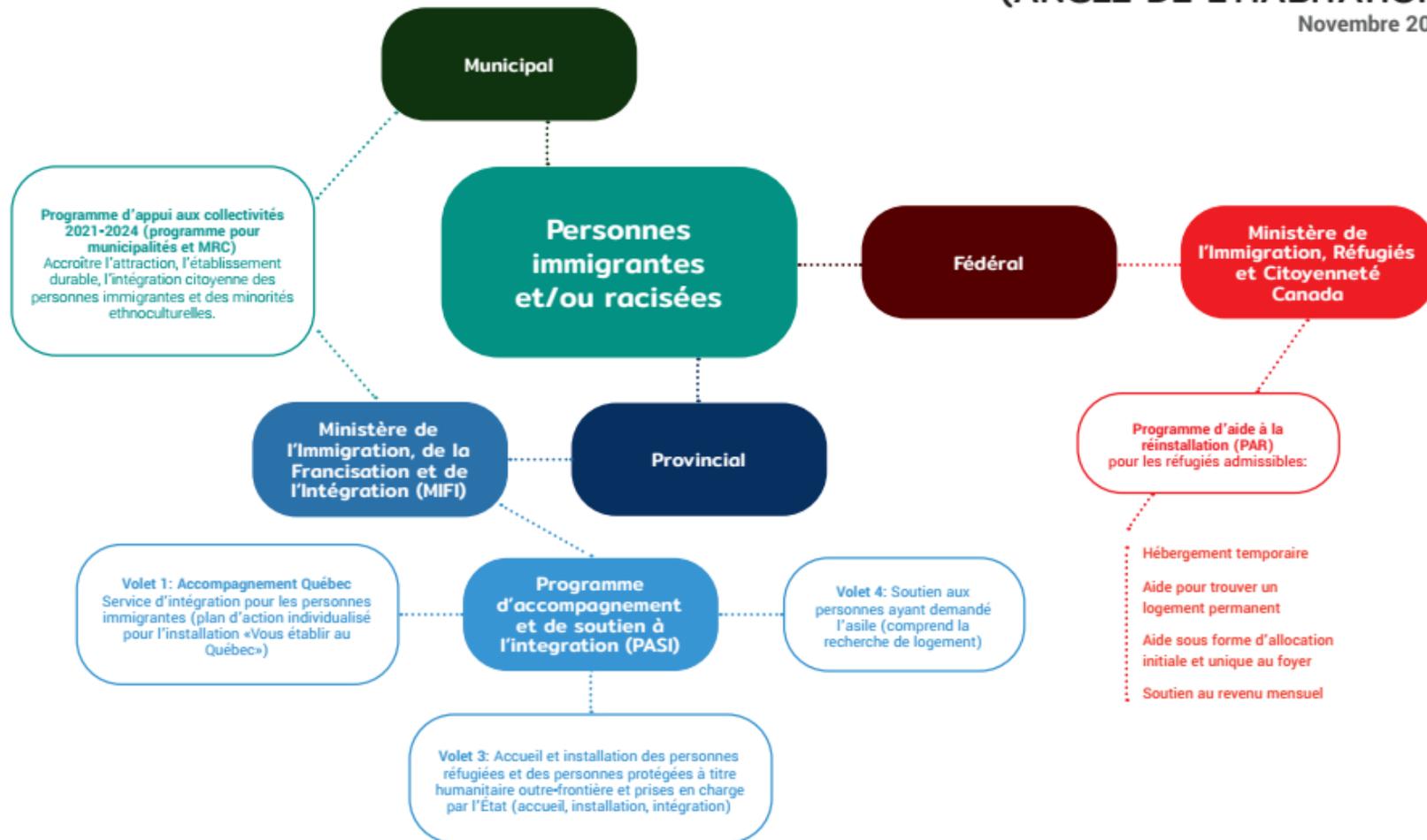
- Les résidences privées pour personnes âgées (RPA-OBNL);
- Les ressources intermédiaires (RI);
- Les appartements supervisés ou maisons de retraite qui offrent un milieu de vie encadré;
- Les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) publics ou privés.

Cette gamme de choix résidentiels est relativement limitée quand les ressources financières des personnes âgées sont trop faibles. « Les organismes à but non lucratif en habitation de même que les coopératives d'habitation parviennent à construire des environnements adaptés pour les aînés, à prix accessibles, pour des personnes autonomes et semi-autonomes, mais les places sont restreintes » (Seery et collab., 2022). Ainsi malgré l'importance de l'enjeu démographique et des besoins des personnes âgées en matière d'habitation, Garon et ses collaboratrices (2018) ont observé le peu d'interventions publiques par rapport au logement adapté et abordable pour personnes âgées (Seery et collab., 2022).

Pour ce groupe cible, la recension a été dirigée particulièrement vers les politiques et programmes en lien avec le logement social et communautaire (RPA-OBNL) dédiés aux personnes âgées en situation de vulnérabilité (faible revenu, isolement et en perte d'autonomie). Les politiques et programmes pour favoriser le maintien et le soutien à domicile et tout le volet de la proche aidance n'ont pas été explorés dans ce survol.

# CARTOGRAPHIE DES POLITIQUES PUBLIQUES DES POPULATIONS CIBLES (ANGLE DE L'HABITATION)

Novembre 2022



## Définition de la population cible

Personnes établies au Canada depuis peu, habituellement moins de cinq ans (cmhc-schl.gc.ca).

# CARTOGRAPHIE DES POLITIQUES PUBLIQUES DES POPULATIONS CIBLES (ANGLE DE L'HABITATION)

Novembre 2022

## Mesures du plan d'action sur le logement social pour personnes âgées vulnérables

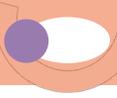
Promouvoir le soutien communautaire en logement social

Identifier les besoins spécifiques des personnes âgées en matière de soutien communautaire dans les logements subventionnés afin d'offrir aux personnes âgées un accès à des services appropriés à leurs besoins

Poursuivre l'offre d'aide financière aux personnes qui ont besoin de faire adapter leur résidence dans le cadre du Programme d'adaptation de domicile

Améliorer les conditions de logement des personnes âgées par l'accroissement de l'offre de logements abordables





## **Personnes marginalisées : santé mentale/dépendance, itinérance**

Les données de Statistique Canada (2021) montrent que les personnes ayant une incapacité liée à la santé mentale sont plus vulnérables en ce qui a trait au logement : 21 % de celles-ci vivent dans un ménage considéré comme ayant des besoins impérieux en matière de logement (Seery et collab., 2022). Les personnes qui vivent avec une condition particulière de santé mentale sont plus souvent mal logées du fait de la discrimination ou de la difficulté à accéder à un logement social faute de place.

Plusieurs types de logements sociaux et communautaires existent pour répondre aux besoins de ce vaste groupe. Le logement d'urgence (maison d'hébergement) offre un hébergement temporaire à court terme aux personnes en situation d'itinérance ou de crise. Le logement de transition vise plutôt à offrir un milieu de soutien, des outils et des occasions de développement personnel et de perfectionnement des compétences. Il est une étape intermédiaire entre le logement d'urgence et le logement avec services de soutien qui, lui, peut être sur du long terme (Gouvernement du Canada, 2017).

Pour ce groupe de populations cibles, les mesures concernant directement l'habitation semblent être destinées une fois la personne en situation d'itinérance. Pour les personnes avec des conditions de santé mentale ou de dépendance, les mesures en habitation concernent plutôt les centres d'hébergement et les logements de transition.

Autant les propriétaires privés de logements locatifs que les organismes sans but lucratif s'entendent pour dire que le soutien communautaire et un accompagnement au logement sont primordiaux pour ces groupes de populations (pour faciliter les rapports avec le voisinage, l'entretien ménager, la gestion du budget, l'alimentation, la supervision au quotidien, etc.).

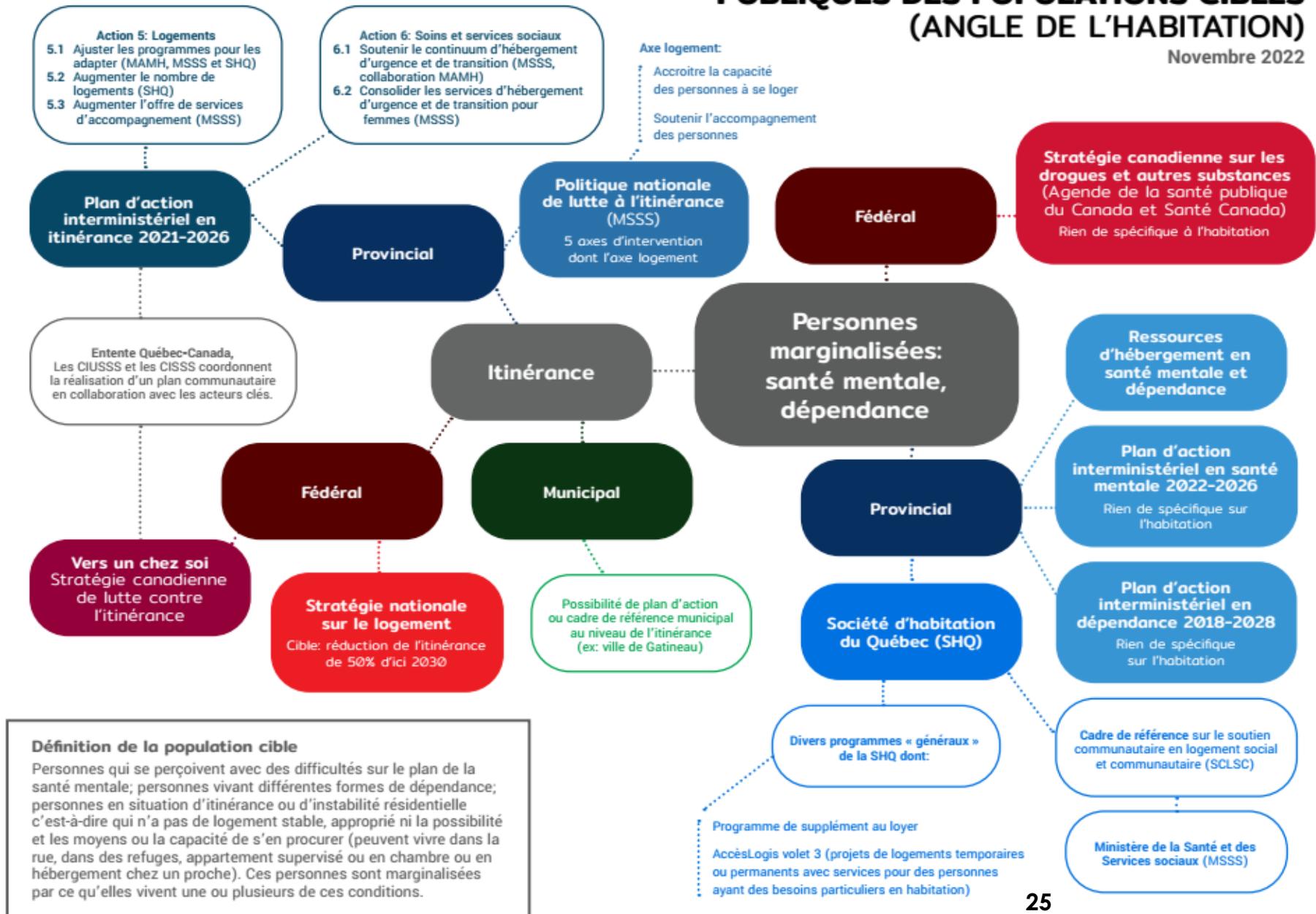
## **Femmes fuyant une situation de violence conjugale**

Pour les femmes aux prises avec de la violence conjugale, le logement peut devenir un symbole de lieu de contrôle et de violence plutôt qu'un lieu de confiance, de sécurité et de réconfort. Quitter le domicile familial pour fuir une situation de violence conjugale peut créer une situation de grande vulnérabilité pour ces femmes et enfants notamment en raison de la discrimination rencontrée lors de la recherche d'un autre logement et de la difficulté à trouver un logement abordable. Paradoxalement, pour se libérer de cette situation de violence, un facteur déterminant consiste à trouver un lieu sécuritaire et abordable notamment d'avoir accès à un logement à loyer modique (Seery et collab., 2022). Les demandes de logement provenant de femmes violentées augmentent chaque année et les ressources ne suffisent pas à la demande. Il y a aussi un manque de logements de deuxième étape qui permettent des séjours plus longs que l'hébergement d'urgence et qui jouent un rôle important pour éviter le passage vers l'itinérance ou un retour en contexte de violence (Seery et collab., 2022).

Les programmes recensés dans ce survol des politiques publiques concernent principalement le financement de maisons d'hébergement d'urgence et en moindre mesure le réseau des maisons de deuxième étape. Les programmes favorisant la création de logements sociaux et communautaires (via la SHQ notamment) pourraient aussi aider à répondre aux besoins de ce groupe cible, mais n'ont pas été recensés spécifiquement.

# CARTOGRAPHIE DES POLITIQUES PUBLIQUES DES POPULATIONS CIBLES (ANGLE DE L'HABITATION)

Novembre 2022

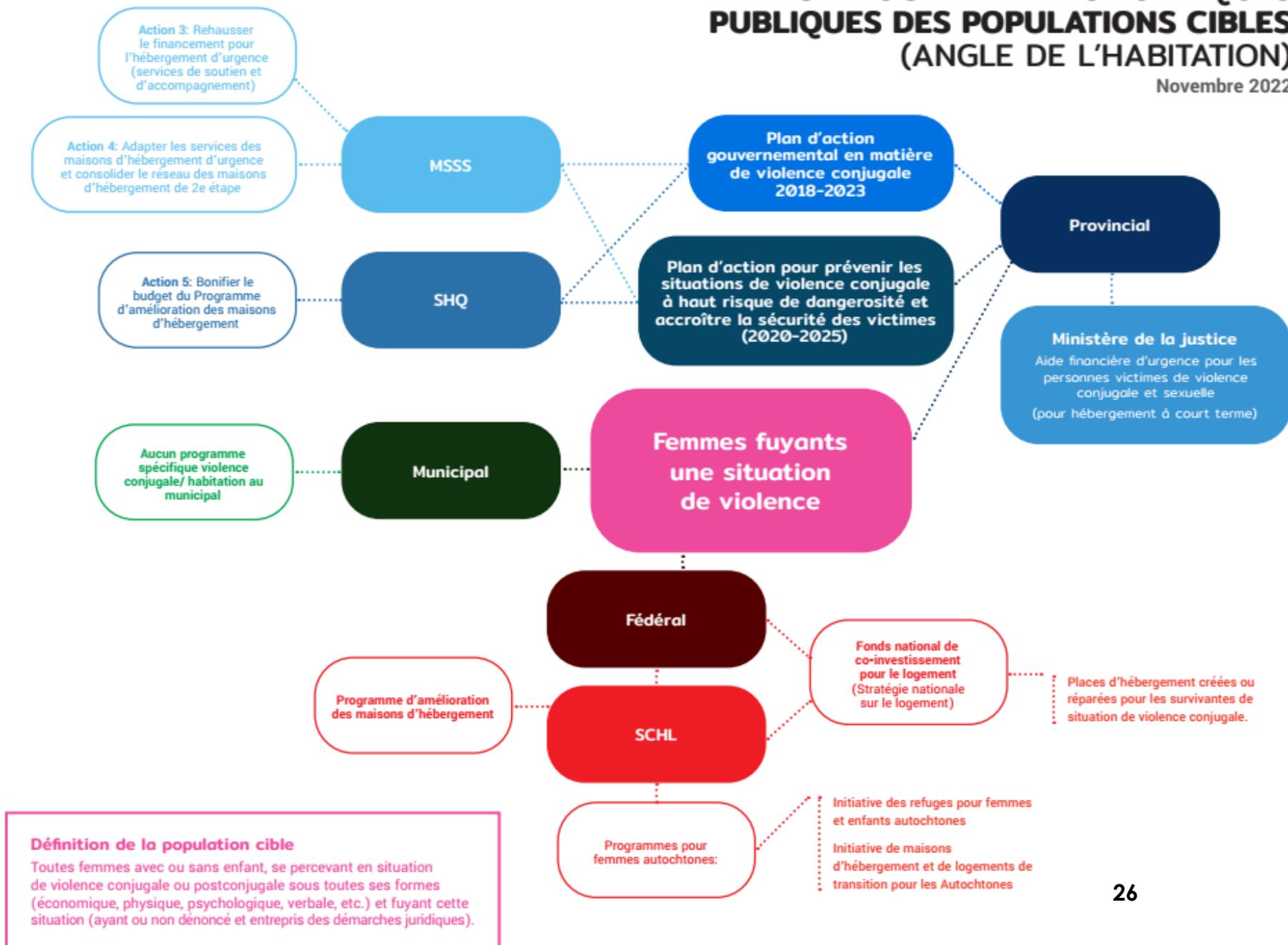


## Définition de la population cible

Personnes qui se perçoivent avec des difficultés sur le plan de la santé mentale; personnes vivant différentes formes de dépendance; personnes en situation d'itinérance ou d'instabilité résidentielle c'est-à-dire qui n'a pas de logement stable, approprié ni la possibilité et les moyens ou la capacité de s'en procurer (peuvent vivre dans la rue, dans des refuges, appartement supervisé ou en chambre ou en hébergement chez un proche). Ces personnes sont marginalisées par ce qu'elles vivent une ou plusieurs de ces conditions.

# CARTOGRAPHIE DES POLITIQUES PUBLIQUES DES POPULATIONS CIBLES (ANGLE DE L'HABITATION)

Novembre 2022



## Tableau comparatif des politiques publiques par groupe cible de populations

|     | Personnes autochtones en communauté et hors communauté  | Personnes immigrantes et/ou racisées   | Personnes âgées à faible revenu   | Personnes marginalisées : santé mentale/dépendance, itinérance  | Femmes fuyant une situation de violence conjugale  |
|-----|---|--|---|---|--|
| FED | <p>En 1996, le gouvernement du Canada établit la <b>Politique sur le logement dans les réserves</b> *(terme utilisé au niveau fédéral) (1996); elle permet aux Premières Nations de décider comment, où et quand les fonds affectés au logement seront investis.</p> <p><b>Stratégie nationale sur le logement et infrastructures connexes des Premières Nations (2022)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par et pour les personnes autochtones</li> <li>- Développer des stratégies qui reconnaissent les distinctions autochtones et qui sont fondées sur les principes d'autodétermination, de réconciliation, de respect et de coopération.</li> <li>- Concerne peu le logement autochtone en milieu urbain, rural ou dans le Nord</li> </ul> <p><b>Financement du logement des Autochtones</b></p> <p>La SCHL dispose de fonds et de programmes qui concernent uniquement les autochtones (10 programmes). Les personnes autochtones peuvent obtenir du</p> | <p><b>Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada</b></p> <p>Il existe un programme pour les personnes réfugiées admissibles qui comporte des mesures en lien avec l'habitation : <b>Programme d'aide à la réinstallation (PAR)</b>.</p> <p>Ce programme comporte deux grands éléments, soit le soutien du revenu et des services essentiels immédiats (dont ceux reliés au logement) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hébergement temporaire</li> <li>- Aide pour trouver un logement permanent</li> <li>- Aide sous forme d'allocation initiale et unique au foyer</li> <li>- Soutien au revenu mensuel</li> </ul> | <p><b>Stratégie nationale sur le logement (2017)</b></p> <p>Reconnaît que les personnes âgées sont touchées durement en ce qui a trait au logement, mais la Stratégie propose peu d'actions pour aider ce groupe. La Stratégie assure des logements abordables via :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une aide au loyer (Allocation canadienne pour le logement);</li> <li>- Des initiatives de logements communautaires</li> <li>- Du financement versé aux provinces et territoires</li> <li>- Le Fonds national de co-investissement qui soutiendra le logement abordable de même que la construction, la réparation et le renouvellement de logements pour les aîné.e.s</li> <li>- L'appui du Fonds national de co-investissement dans des partenariats avec les services pour permettre de vieillir à la maison</li> </ul> | <p><b>ITINÉRANCE</b></p> <p><b>Stratégie nationale sur le logement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cible de réduction de 50 % de l'itinérance d'ici 2030</li> </ul> <p><b>Stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance « Vers un chez-soi »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme communautaire qui soutient les communautés urbaines, autochtones, rurales et éloignées du Canada</li> <li>- Déploiement au Québec se fait par l'Entente Québec-Canada qui désigne les CISSS/CIUSSS comme administrateurs du financement reçu et attribué selon les priorités communautaires identifiées par les acteurs et les actrices de la communauté en itinérance.</li> </ul> <p><b>SANTÉ MENTALE ET DÉPENDANCE</b></p> <p><b>Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances</b> (Agence de la santé publique du Canada et Santé Canada)</p> | <p><b>Stratégie nationale sur le logement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonds national de co-investissement pour le logement : Au moins 7000 places d'hébergement créées ou réparées pour les survivantes de situation de violence conjugale</li> </ul> <p><b>Programmes de la SCHL</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme d'amélioration des maisons d'hébergement Pour femmes autochtones :</li> <li>- Initiative des refuges pour femmes et enfants inuits</li> <li>- Initiatives de maisons d'hébergement et de logements de transition pour les Autochtones</li> </ul> |

|  | <b>Personnes autochtones en communauté et hors communauté</b>   | <b>Personnes immigrantes et/ou racisées</b> | <b>Personnes âgées à faible revenu</b>   | <b>Personnes marginalisées : santé mentale/dépendance, itinérance</b> | <b>Femmes fuyant une situation de violence conjugale</b> |
|--|---|---|--|---|--|
|  | <p>financement via des fonds et programmes accessibles à l'ensemble de la population. Les programmes sont classés dans les catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction de logements – Autochtones (dans réserve et hors réserve)</li> <li>- Rénovation de logements – Autochtones (dans réserve et hors réserve)</li> <li>- Programme de prêt direct pour les Premières Nations</li> </ul> <p><b>Pour les Autochtones vivant en milieu urbain, rural et nordique, le gouvernement du Canada offre un soutien via :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmes de la SCHL: <ul style="list-style-type: none"> <li>o Programmes de logements pour les Autochtones</li> <li>o Programmes et transferts non ciblés</li> </ul> </li> <li>- Emploi et Développement social Canada (via la Stratégie de lutte contre l'itinérance)</li> <li>- Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC)</li> <li>- Ministère des Finances Canada (transferts généraux) (Bureau du directeur parlementaire du budget, 2021)</li> </ul> |   | <p>Au terme de la stratégie : Seulement 12 % de nouveaux logements destinés aux personnes âgées. Aucune somme prévue pour les personnes âgées à faible revenu ou revenu modeste comme des projets de cohabitation et de coopératives d'habitation.</p> | <p>Rien de spécifique à l'habitation dans la stratégie.</p>           |  |

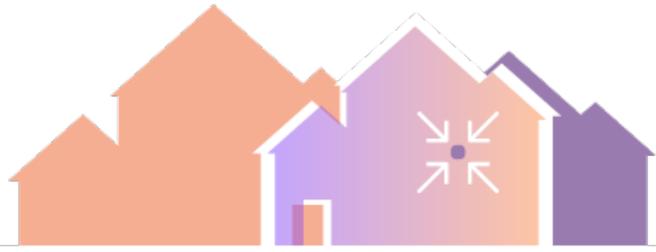
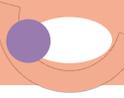
|            | Personnes autochtones en communauté et hors communauté  | Personnes immigrantes et/ou racisées  | Personnes âgées à faible revenu  | Personnes marginalisées : santé mentale/dépendance, itinérance  | Femmes fuyant une situation de violence conjugale  |
|------------|---|---|--|---|--|
| <b>PRO</b> | <p><b>Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucun programme spécifiquement en matière d'habitation</li> </ul> <p><b>SHQ</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un programme concerne les Inuit : Programme favorisant l'accès à la propriété et la rénovation résidentielle dans la région Kativik</li> <li>- La SHQ offre des programmes « large public » pour soutenir des projets de logement, dont AccèsLogis</li> </ul> <p>Les conditions de financement et de programmation ne sont toujours pas adaptées aux réalités autochtones et peuvent même constituer des obstacles au financement de projets de logement.</p> | <p><b>Ministère de l'Immigration de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)</b></p> <p>Le MIFI intervient sur l'habitation des personnes immigrantes via le <b>Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI)</b>. Il s'agit d'un programme d'aide financière destiné aux organismes qui souhaitent soutenir les personnes immigrantes dans leur processus d'intégration et leurs démarches d'installation; le soutien à la recherche de logement est inclus dans quelques volets :</p> <p><b>Volet 1 : Soutien au service d'accompagnement Québec</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service d'intégration pour les personnes immigrantes</li> <li>- Plan d'action individualisé pour l'installation "Vous établir au Québec"</li> </ul> | <p><b>Politique Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec (VVE)</b> Rédigée en 2012 par le ministère de la Famille et des Aînés et le MSSS, il s'agit de la première politique sur le vieillissement qui met au cœur le maintien des personnes âgées dans leur milieu de vie le plus longtemps possible. Le choix stratégique 3.5 de la politique concerne l'habitation : « Rendre les habitations adaptables, adaptées, abordables, sécuritaires pour les aînés d'aujourd'hui et de demain ». 14 actions sont associées.</p> <p><b>Plan d'action « Un Québec pour tous les âges 2018-2023 »</b></p> <p>Des investissements de 12,3 milliards \$ pour favoriser le vieillissement actif des personnes âgées et leur permettre de vieillir chez eux le plus longtemps possible.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 85 mesures dont 15 se rapportent à l'habitation</li> <li>- Plusieurs de ces mesures soutenues par le MSSS et la SHQ</li> <li>- 4 mesures sur le logement social pour personnes âgées vulnérables : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Offre de logements abordables (mesure 57)</li> <li>o Aide financière aux personnes pour</li> </ul> </li> </ul> | <p><b>ITINÉRANCE</b></p> <p><b>Politique nationale de lutte à l'itinérance (MSSS)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 axes d'intervention : axe logement <ul style="list-style-type: none"> <li>o Accroître la capacité des personnes à se loger</li> <li>o Soutenir l'accompagnement des personnes</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026</b></p> <p>Le plan d'action « S'allier devant l'itinérance » s'articule autour de trois orientations : prévention, accompagnement, intersectionnalité. Des actions spécifiques concernent le logement :</p> <p>Action 5 : Logements</p> <p>5.1 Ajuster les programmes pour les adapter (MAMH, MSSS et SHQ)</p> <p>5.2 Augmenter le nombre de logements (SHQ)</p> <p>5.3 Augmenter l'offre de services d'accompagnement (MSSS)</p> <p>Action 6 : Soins et services sociaux</p> <p>6.1 le continuum d'hébergement d'urgence et de transition (MSSS, collabo MAMH)</p> <p>6.2 Consolider les services d'hébergement d'urgence</p> | <p><b>Plan d'action gouvernemental 2018-2023 en matière de violence conjugale</b></p> <p>Et</p> <p><b>Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025 (MSSS)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 3 : Rehausser le financement pour l'hébergement d'urgence pour les femmes et les enfants en contexte de violence conjugale (services de soutien et accompagnement) (MSSS)</li> <li>- Action 4 : Adaptation des services des maisons d'hébergement d'urgence et consolider le réseau des maisons d'hébergement de 2<sup>e</sup> étape (s'inscrit en complémentarité avec les actions 16, 17, 18 et 31 du Plan d'action gouvernemental en</li> </ul> |

|  | Personnes autochtones en communauté et hors communauté | Personnes immigrantes et/ou racisées  | Personnes âgées à faible revenu   | Personnes marginalisées : santé mentale/dépendance, itinérance  | Femmes fuyant une situation de violence conjugale  |
|--|--|---|---|---|--|
|  |  | <p><b>Volet 3 : Accueil et installation des personnes réfugiées et des personnes protégées à titre humanitaire outre-frontière et prises en charge par l'État</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Services en matière d'accueil, d'installation et d'intégration</li> </ul> <p><b>Volet 4 : Soutien aux personnes ayant demandé l'asile</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprends la recherche de logement</li> </ul> | <p>adaptation de domicile (mesure 58)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Identifier les besoins en matière de soutien communautaire dans les logements subventionnés pour offrir un accès à des services (mesure 59)</li> <li>o Promotion du soutien communautaire en logement social (mesure 36)</li> </ul> <p><b>SHQ :</b><br/>Constitue le levier pour les mesures concrètes d'aide au logement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Les personnes âgées représentent 55 % de la clientèle des programmes de la SHQ » (Politique VVE, 2012, p.35)</li> <li>- Au moins 9 programmes pour contribuer à l'abordabilité ou l'adaptabilité dont un programme est directement adressé aux personnes âgées : Programme d'aide à la modernisation des installations de certaines résidences privées pour aînés</li> </ul> <p><b>« Loi Françoise David » :</b> Code civil modifié en 2016 pour venir en aide aux locataires aînés, Loi 492, article 1959.1<br/>Cette loi assure la protection des personnes âgées de 70 ans et + des évictions abusives. En raison de la crise du</p> | <p>et de transition pour femmes (MSSS)</p> <p><b>SANTÉ MENTALE ET DÉPENDANCE</b></p> <p><b>Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026</b><br/>« Afin de favoriser l'intégration en logement et la stabilité résidentielle des personnes, le MSSS favorise la formule du logement autonome accompagné d'un soutien de l'intensité appropriée dans la communauté. » (p. 66)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune mesure spécifique à l'habitation dans le plan d'action qui renvoie plutôt au Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social</li> </ul> <p><b>Plan d'action interministériel en dépendance 2018-2028 –</b> Prévenir, réduire et traiter les conséquences associées à la consommation de substances psychoactives, à la pratique de jeux de hasard et d'argent et à l'utilisation d'Internet</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rien de spécifique en lien avec l'habitation et le logement</li> </ul> <p><b>Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social et communautaire (SCLSC)</b></p> | <p>matière de violence conjugale 2018-2023) (MSSS)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action 5 : Bonifier le budget du Programme d'amélioration des maisons d'hébergement (SHQ)</li> </ul> <p><b>Ministère de la Justice</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide financière d'urgence pour les personnes victimes de violence conjugale et sexuelle : assumer des dépenses d'urgence jusqu'à ce que les personnes soient dans un milieu sécuritaire (hébergement à court terme)</li> </ul> |

|  | Personnes autochtones en communauté et hors communauté | Personnes immigrantes et/ou racisées | Personnes âgées à faible revenu   | Personnes marginalisées : santé mentale/dépendance, itinérance  | Femmes fuyant une situation de violence conjugale |
|--|--|--------------------------------------|---|---|---|
|  |  |                                      | <p>logement, il est proposé par Québec Solidaire d'élargir la loi pour rejoindre plus de personnes âgées.</p> <p><b>Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social et communautaire (SCLSC) (2022)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cadre a pour objectif de soutenir les intervenant.e.s et les gestionnaires de différents réseaux afin de concevoir et consolider des activités de SCLSC</li> <li>- S'adresse à toutes personnes qui habitent un logement social et communautaire de type permanent dont les personnes âgées en légère perte d'autonomie</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenu par le MSSS et la SHQ, le cadre a pour objectif de soutenir les intervenant.e.s et les gestionnaires de différents réseaux afin de concevoir et consolider des activités de SCLSC</li> <li>- S'adresse à toutes personnes qui habitent un logement social et communautaire de type permanent présentant les personnes les conditions suivantes : présence d'un trouble de santé mentale, de dépendance ou d'itinérance</li> <li>- Le soutien communautaire passe par les Offices d'habitation, les OSBL ou coopératives d'habitation qui reçoivent du financement du MSSS</li> </ul> <p><b>SHQ</b><br/>Les divers programmes de la SHQ peuvent s'adresser à ce groupe cible notamment le Programme de supplément au loyer et AccèsLogis Québec via son volet 3 (projets de logements temporaires ou permanents avec services pour des personnes ayant des besoins particuliers en habitation).</p> |   |

|     | Personnes autochtones en communauté et hors communauté   | Personnes immigrantes et/ou racisées  | Personnes âgées à faible revenu   | Personnes marginalisées : santé mentale/dépendance, itinérance   | Femmes fuyant une situation de violence conjugale  |
|-----|--|---|---|--|--|
| MUN | <p>Des mesures peuvent être mises en place par les municipalités pour favoriser le développement de projet de logements adaptés aux populations autochtones en milieu urbain ou rural.</p> <p>Ex. : Utiliser <i>la Loi sur la fiscalité municipale</i> (LFM) dans le but de faire bénéficier d'une exemption de taxes municipales les projets de logements communautaires autochtones (SIRCAA, 2021)</p> | <p><b>MIFI : Programme d'appui aux collectivités (PAC)</b><br/> Pour les MRC et municipalités, ce programme vise à contribuer à l'édification des collectivités plus accueillantes et inclusives pour les personnes immigrantes. Ce programme finance des activités et projets reliés à différents objectifs, dont « réunir les conditions propices à l'attraction, à l'établissement durable en région et à l'intégration des personnes immigrantes ». Le logement pourrait s'insérer dans cet objectif.</p> <p>Au niveau des tables de concertations locales :<br/> Table locale de l'immigration de Trois-Rivières n'a pas d'action visant spécifiquement le logement.</p> | <p><b>Démarche Municipalité amie des aîné.e.s (MADA)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement du provincial et mise en application au municipal par les municipalités qui désirent participer à la démarche</li> <li>- Pour favoriser la participation sociale des personnes âgées pour qu'elles puissent vieillir en bonne santé et en sécurité</li> <li>- Intervient dans 9 champs d'action, dont celui de l'habitat/milieu de vie (diversité et types d'habitation, adaptation/entretien du domicile, services de proximité).</li> </ul> | <p>Certaines municipalités se sont dotées de plan d'action ou de cadre de référence au niveau de l'itinérance.</p> <p>Ex. : Cadre de référence municipal en itinérance (ville de Gatineau)</p> | <p>Aucun programme spécifiquement violence conjugale et logement au niveau municipal</p> |

|  | Personnes autochtones en communauté et hors communauté | Personnes immigrantes et/ou racisées | Personnes âgées à faible revenu  | Personnes marginalisées : santé mentale/dépendance, itinérance | Femmes fuyant une situation de violence conjugale |
|--|--|--------------------------------------|--|--|---|
|  |  |                                      | <p><b>Plan d'action « Un Québec pour tous les âges »</b><br/> Mesures visant à sensibiliser les municipalités et MRC aux besoins des personnes âgées afin qu'elles adaptent leur règlement pour améliorer l'adaptabilité des nouvelles constructions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner et outiller les municipalités et MRC amies des aînés pour la conception, la construction, la rénovation et la gestion de bâtiments durables et adaptés aux besoins des aînés (mesure 61)</li> <li>- Sensibiliser les municipalités aux besoins actuels et futurs des aîné.e.s pour qu'elles adaptent leur réglementation ou pour qu'elles prennent tout autre moyen en vue d'améliorer l'adaptabilité des nouvelles constructions d'habitation (mesures 63)</li> </ul> |  |   |



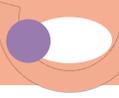
## POINT DE VUE CRITIQUE SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE D'HABITATION

La recension des politiques publiques en habitation n'a pas été réalisée avec une intention d'analyse de la mise en application de ces politiques et programmes ni même d'analyse comparative entre les différents paliers de gouvernement. Néanmoins quelques constats se dégagent qui seront partagés dans cette section.

Chaque palier de gouvernement a une « zone d'influence » distincte qui oriente les politiques, programmes et mesures. Le gouvernement fédéral pose les bases des grandes orientations des interventions en habitation. Des programmes et transferts fédéraux aux provinces permettront la mise en œuvre des politiques et orientations dans les provinces. Les municipalités verront à la concrétisation des projets d'habitation en fonction de leur planification territoriale et de leur réglementation qui favorisera ou non le déploiement des projets. Notons aussi que les municipalités ont leurs propres leviers pour favoriser le développement de l'habitation.

Le gouvernement fédéral canadien appuie ses interventions en habitation sur la *Loi sur la Stratégie nationale sur le logement* et ses outils de reddition de compte, dont la Stratégie nationale sur le logement. La Stratégie désire porter les besoins en logements des Canadiennes et Canadiens les plus vulnérables : « (...) la Stratégie nationale sur le logement accorde la priorité aux Canadiens les plus vulnérables, notamment les femmes et enfants fuyant des situations de violence familiale, les Autochtones, les aînés, les personnes handicapées, les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et de toxicomanie, les anciens combattants et les jeunes adultes » (Gouvernement du Canada, 2017, p. 11). Un chapitre concerne la mise en place de stratégies pour réduire l'itinérance et un autre chapitre concerne les Premières Nations, ces deux groupes ciblés bénéficiant de mesures plus concrètes et soutenues de la part du fédéral.

Ainsi, bien que la Stratégie nationale sur le logement désire tenir compte des besoins des populations vulnérables, ce survol n'a pas permis de déceler l'adéquation entre les programmes et mesures concernés et les besoins des groupes ciblés dans l'étude. Des investissements supplémentaires ont été accordés à la Stratégie au cours de l'année 2021 pour faire face aux enjeux de la crise du logement (Gouvernement du Canada, 2021). Ces

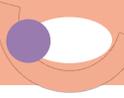


investissements sont-ils en mesure de répondre adéquatement aux crises du logement et aux besoins des populations vulnérables? Selon le FRAPRU (2022), malgré les investissements annoncés pour la Stratégie, le pourcentage de dépense en habitation et en lutte à l'itinérance du gouvernement fédéral ne représente que 1 % des dépenses budgétaires globales. Qui plus est, la tendance est à investir davantage dans le logement abordable plutôt que dans le logement social « le grand négligé » de la Stratégie nationale alors qu'il constitue une assurance à l'abordabilité à long terme.

Le gouvernement fédéral a sous sa responsabilité plusieurs programmes et politiques pour les Premières Nations, notamment « Logement des Premières Nations » de Services aux Autochtones Canada. Néanmoins, selon un rapport du ministère Affaires autochtones et du Nord Canada (2017), les programmes de logement dans les réserves ne semblent pas entraîner d'amélioration notable à long terme et ne résolvent pas les problèmes sous-jacents de capacités et de ressources dans les collectivités des Premières Nations. Notons qu'en 2017, Affaires autochtones et Nord Canada (AANC) a été dissous et remplacé par 2 nouveaux ministères, soit Relation Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) et Services aux Autochtones Canada (SAC). De plus, des programmes doivent être mis en place pour les autochtones vivant hors communauté (87 %) pour éviter les écarts de services avec les autochtones vivants en communauté. Les différents paliers de gouvernement devront poursuivre les efforts de dialogue et de reconnaissance de distinction des Premières Nations.

Au niveau provincial, les programmes et mesures principalement soutenus par la Société d'habitation du Québec (SHQ) visent à financer des actions concrètes notamment pour répondre au besoin de logement social et communautaire. Quelques enjeux peuvent être soulevés quant aux politiques et programmes provinciaux en habitation. La principale limite de la majorité des programmes est une limite financière reliée d'une part au sous-financement principalement du logement social et abordable. D'autre part, les subventions ne sont pas en adéquation avec le coût de réalisation des habitations qui augmentent au fil des années. Le financement des programmes est par ailleurs assujéti aux annonces budgétaires gouvernementales et varie d'année en année, rendant difficile la planification. Finalement, le nombre de logements annoncés pour être construits demeure insuffisant par rapport aux besoins qui sont grandissants (Pelletier, 2021).

Une autre limite importante est l'absence au Québec d'une politique globale en habitation qui permettrait notamment d'adopter une véritable stratégie de développement du logement social et abordable avec des orientations et des cibles claires (Pelletier, 2021). Au printemps 2022, lors d'une conférence de presse, plus de 500 organisations ont joint leur voix au FRAPRU pour réclamer une politique d'habitation fondée sur les principes internationaux du droit au logement. Cette demande s'inscrivait notamment dans un contexte de crise du logement qui soulève de plus en plus l'importance d'une vision claire et de règlements forts pour faire respecter le droit au logement comme le contrôle obligatoire des loyers, la protection efficace



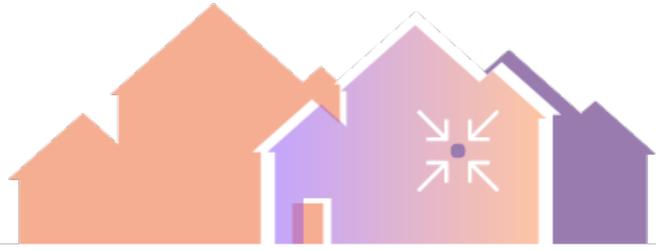
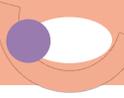
pour les rénovictions, la réalisation massive de logements sociaux et un registre national des baux.

Par rapport aux groupes ciblés dans l'étude, les politiques et programmes de niveau provincial concernant ces groupes comprennent peu de stratégies visant l'habitation. Les mesures et programmes concrets d'aide au logement passent par la Société d'habitation du Québec (SHQ) principalement via le programme AccèsLogis pour ce qui est d'une « aide à la pierre ». Autrement, les « aides à la personne » tel le Programme de supplément au loyer (PSL), constituent d'autres mesures dont peuvent bénéficier les populations concernées par l'étude. Néanmoins, ces aides à la personne fonctionnent peu dans un contexte de pénurie de logements. Le PSL pourrait même contribuer à la hausse des loyers; les propriétaires sachant que les subventions permettront de compenser la hausse du prix des loyers.

En ce qui concerne le palier municipal, les pouvoirs et les rôles des municipalités à l'égard de l'habitation devraient permettre de voir à une offre de logements suffisante en quantité, en qualité et en diversité. Ce palier peut s'assurer de l'offre de logement aux personnes ayant des besoins particuliers tout en maintenant la vie communautaire et une mixité sociale. Les interventions municipales en habitation sont par conséquent multidimensionnelles touchant à la fois au bâti et à la dimension sociale. Qui plus est, les actions municipales doivent s'articuler aux interventions de l'État tout en concertant les intervenant.e.s pour assurer la complémentarité des actions et une réponse aux besoins.

Même si les municipalités disposent de plusieurs leviers pour agir sur la question de l'habitation, la complexité de leur rôle est évidente. Pour y faire face, les municipalités devront disposer des moyens nécessaires tels que l'expertise technique ou la marge de manœuvre financière (Dansereau et collab.,2005). La pression est d'autant plus forte pour les municipalités rurales qui disposent de capacités financières plus limitées. Il faudra également du leadership pour que les élu.e.s locaux puissent porter l'étendue de leurs rôles et pouvoirs en matière d'habitation qui dépasse maintenant le rôle de gestionnaire des opérations municipales.



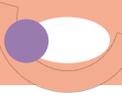


## CONCLUSION

Cette recension des politiques publiques et programmes en habitation démontre qu'il existe des mesures en place aux différents paliers de gouvernement définissant pour chacun les rôles et les responsabilités pour agir sur la question du logement. Le palier fédéral comme acteur de premier plan érige les principes en matière d'habitation et pose les grandes orientations notamment au travers de la Stratégie nationale sur le logement. Avec le transfert des responsabilités du gouvernement fédéral vers le provincial, ce palier devient le maître d'œuvre des fonds et programmes provenant du fédéral qui seront adaptés selon les orientations de la province. Le logement social, communautaire et abordable et certains programmes destinés aux populations vulnérables sont aussi de compétences provinciales via la Société d'habitation du Québec (SHQ) responsable de la mise en œuvre des programmes et services en matière d'habitation. Finalement le palier municipal se voit attribuer des responsabilités en matière d'habitation dans une optique de planification territoriale et pose le « cadre » réglementaire favorable ou non à des projets d'habitation, notamment de logement social ou communautaire.

L'habitation occupe globalement peu de place parmi les stratégies mises de l'avant dans les politiques publiques concernant les besoins des populations vulnérables. La responsabilité des programmes en habitation est confiée à certaines organisations (comme la SHQ ou la SCHL) alors que l'enjeu de l'habitation nécessite une responsabilité transversale. Tenir compte des besoins des groupes ciblés à l'étude passe notamment par des mesures favorisant l'accessibilité et l'abordabilité au logement. Qui plus est, un investissement soutenu dans le long terme dans les programmes et politiques assure le succès des interventions en matière de logement social et abordable (Pelletier, 2021).

Cette vision du soutien en habitation aux populations vulnérables doit être remise dans le contexte socio-économique de l'époque actuelle qui accorde une place importante au libre marché pour réguler plusieurs sphères de nos vies, dont l'habitation. En effet, la politique d'habitation canadienne a comme premier principe la régulation des besoins en logement par le marché privé. Les deux autres principes viennent « encadrer » les possibles lacunes du libre marché soit grâce à la réglementation adéquate qui assure la qualité des logements et par l'aide gouvernementale au logement des plus vulnérables.



Ainsi, pour pallier les déséquilibres et les inégalités que peut engendrer le marché, des politiques et mesures destinées aux populations vulnérables sont mises en place sans pour autant intervenir sur ce « marché de l'habitation ». En parallèle à ces mesures, il importe de viser des politiques qui viendront aussi favoriser la régulation des échanges économiques et des marchés. L'adoption de lois pour réguler le marché de l'habitation devra être accompagnée de mesures qui favoriseront l'application et le respect de ces lois. La demande actuelle pour la mise en place d'un registre des loyers est un exemple d'une mesure qui pourrait permettre de faire respecter une loi en vigueur depuis longtemps qui oblige de divulguer au nouveau locataire le plus bas loyer payé depuis les 12 derniers mois. Aux programmes et mesures d'aide pour faciliter l'accès au logement des populations vulnérables doivent s'ajouter des mesures et des réglementations qui permettront de mieux encadrer le marché de l'habitation pour diminuer à la source la création des inégalités sociales et économiques.

### **En complément**

---

Les informations contenues dans ce survol des politiques publiques en matière d'habitation et de logement social et communautaire sont complémentaires aux autres cahiers réalisés dans le cadre de la recherche *L'habitation et le logement social et communautaire en Mauricie : Portrait de la situation et mobilisation des connaissances*.

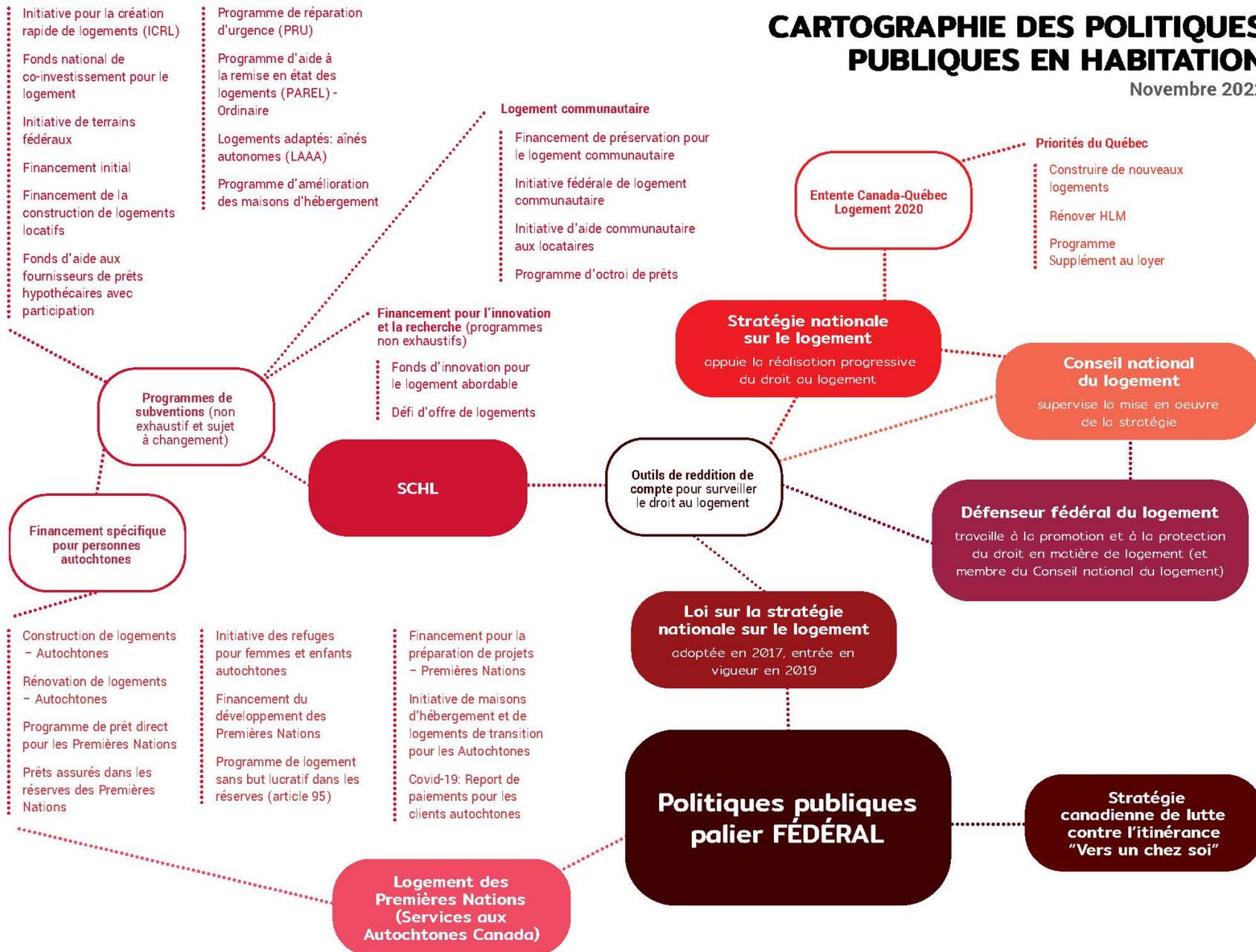
Nous vous invitons à consulter les autres cahiers qui apportent des éclairages complémentaires, notamment les deux portraits qui présentent des données statistiques sur l'habitation et le logement en Mauricie et celui qui présente l'état de situation sur le logement social et communautaire. Par ailleurs, le cahier *Se loger en Mauricie* pose un regard sur les réalités et les besoins des groupes en situation de vulnérabilité.



# Annexe 1 Cartographie Politiques publiques palier fédéral

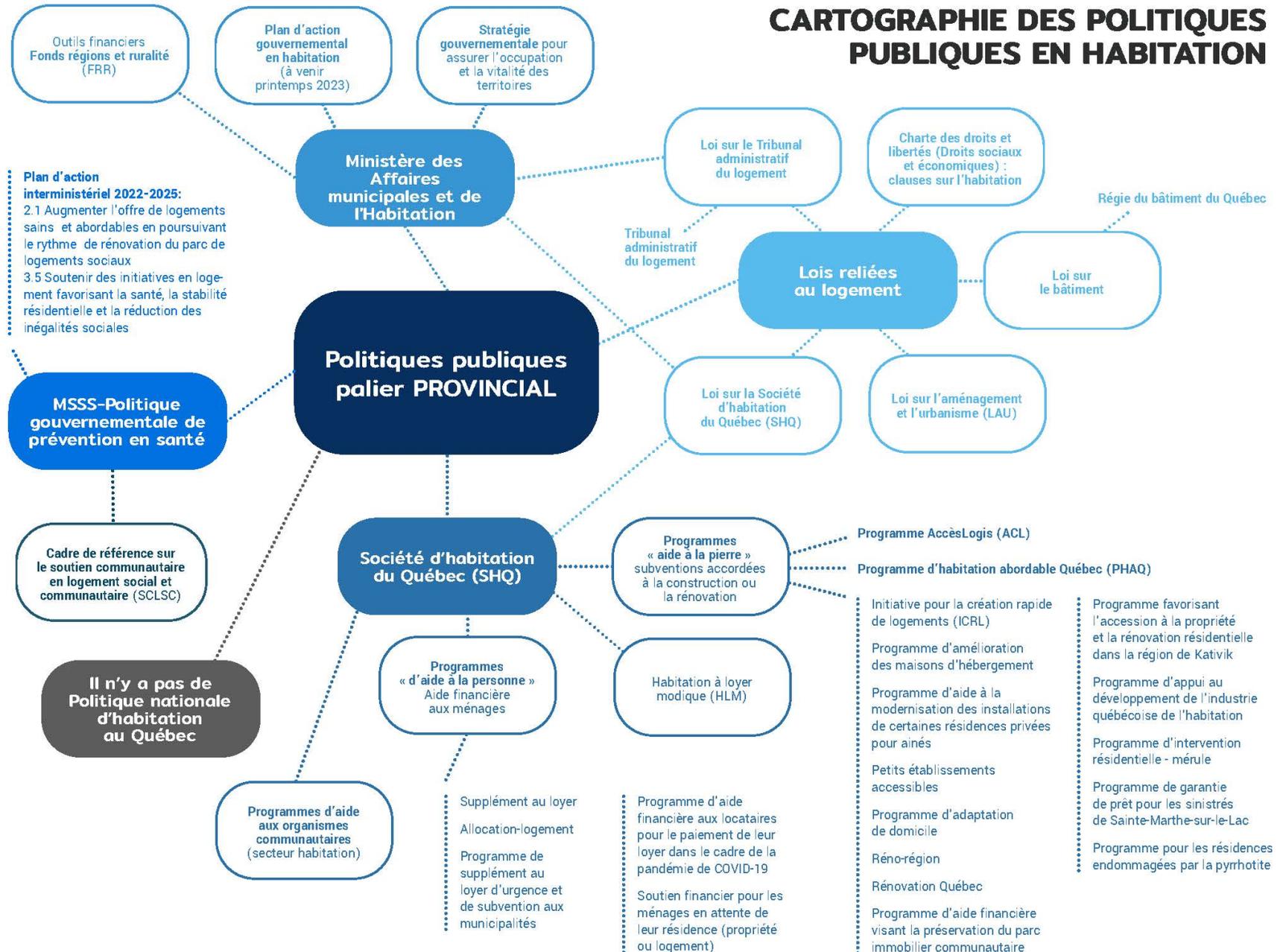
## CARTOGRAPHIE DES POLITIQUES PUBLIQUES EN HABITATION

Novembre 2022



## Annexe 2 Cartographie Politiques publiques palier provincial

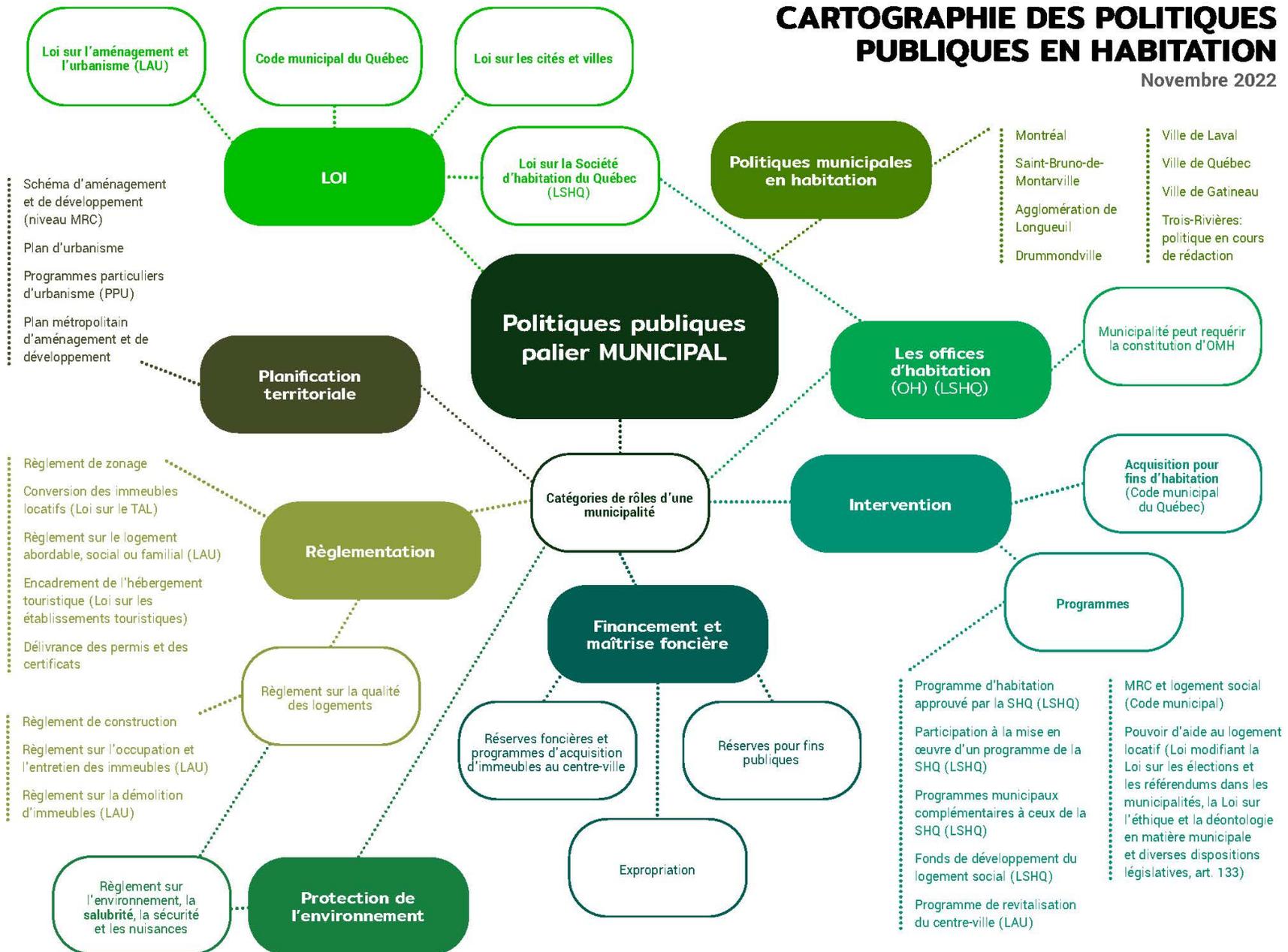
### CARTOGRAPHIE DES POLITIQUES PUBLIQUES EN HABITATION



# Annexe 3 Cartographie Politiques publiques palier municipal

## CARTOGRAPHIE DES POLITIQUES PUBLIQUES EN HABITATION

Novembre 2022



## RÉFÉRENCES

- Affaires autochtones et du Nord Canada. 2017. *Rapport final : Évaluation du logement dans les réserves*. Direction générale de l'évaluation, de la mesure du rendement et de l'examen, secteur de la vérification et de l'évaluation, 69 p.
- Belleau, Hélène et Alexandre Baillargeon. 2021. *Agir sur les politiques familiales. Fiche synthèse de transfert de connaissance. Les politiques publiques (fiche2)*. Partenariat de recherche Familles en mouvance. INRS.
- Berg, Ryan van den. 2019. *Quelques notions sur le droit au logement, étude générale*. Publication no 2019-16-F, Ottawa, Bibliothèque du Parlement, 29 p.
- Boîte à outils. 2022. « Renforcer son projet avec l'ADS+ ». [En ligne]. Récupéré à <https://boiteaoutilsmauricie.org/partir-du-bon-pied/renforcer-son-projet-avec-lads/>
- Bureau du directeur parlementaire du Budget. 2021. *Logement pour les autochtones vivant en milieu urbain, rural et nordique*. Canada, Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes, 62 p.
- Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES). 2022. « Politique publique ». [En ligne]. Récupéré à <https://bdis.uqam.ca/categorie/3-1-politique-publique>
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse Québec. 2022. « Les droits sociaux et économiques ». [En ligne]. Récupéré à <https://cdpdj.qc.ca/fr/vos-droits/qu-est-ce-que/les-droits-economiques-et-sociaux> (Consulté le 15 octobre 2022).
- Dansereau, Francine (coordination), Loïc Aubrée, Gérard Divay, Rose Damaris, Anne-Marie Séguin et Gilles Sénécal. 2005. *Politiques et interventions en habitation. Analyse des tendances récentes en Amérique du Nord et en Europe*. Saint-Nicolas, Les Presses de l'Université Laval, 256 p.
- Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU). 2022. *Stratégie nationale sur le logement. Le grand négligé : le logement social*. Montréal, 4 p.
- Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU). 2020. *Accès au logement : faire davantage pour lutter contre la discrimination et les conséquences du racisme systémique*. Montréal, Mémoire du Front d'action populaire en réaménagement urbain présenté dans le cadre des consultations du Groupe d'action contre le racisme, 11 p.
- Fryer, Sara et Olivier Leblanc-Laurendeau. 2019. *Comprendre la compétence fédérale et les premières nations*. Ottawa, Bibliothèque du parlement. 20 p.

Gouvernement du Canada. 2021. « COW-Stratégie nationale sur le logement - 10 juin 2021 ». [En ligne]. Récupéré à <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/transparence/comites/cow-10-jun-2021/strategie-nationale-logement.html>

Gouvernement du Canada. 2019. « Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances ». [En ligne]. Récupéré de <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/dependance-aux-drogues/strategie-canadienne-drogues-substances.html> (Consulté le 10 novembre 2022).

Gouvernement du Canada. 2017. *Stratégie nationale sur le logement; Un chez soi d'abord*. Canada, 45 p.

Gouvernement du Québec, Immigration. 2022. « Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI) ». [En ligne]. Récupéré de <https://www.quebec.ca/immigration/aide-organismes-integration-immigration/programme-accompagnement-soutien-integration> (consulté le 7 novembre 2022).

Labrie, Viviane. 2016. *La hauteur de la barre à l'aide sociale. Quelques jalons de 1969 à aujourd'hui*. Montréal, Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), 44 p.

Ligue des droits et libertés (Latouche, Guy). 2018. « Les Premières Nations au Québec et le droit au logement ». [En ligne]. Récupéré le 2 novembre 2022 de <https://liguedesdroits.ca/les-premieres-nations-au-quebec-et-le-droit-au-logement/> (consulté le 8 novembre 2022).

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). 2022. « Pouvoir des municipalités en matière d'habitation », Bulletin Muni-Express, no 9 – 30 mai 2022. [En ligne]. Récupéré à <https://www.mamh.gouv.qc.ca/publications/bulletin-muni-express/2022/n-9-30-mai-2022/> (Consulté le 18 mai 2022).

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). 2022. *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. Pour des municipalités et des régions encore plus fortes*. Québec, MAMH, 104 p.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). 2019. « L'organisation et ses engagements ». [En ligne]. Récupéré de <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/affaires-municipales/mission-et-mandats> (Consulté le 15 mai 2022).

Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH). 2010. « Guide La prise de décision en urbanisme. Outils de financement et de maîtrise foncière ». [En ligne]. Récupéré

de <https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/financement-et-maitrise-fonciere/> (Consulté 15 mai 2022).

Ministère de la Famille et des Aînés et ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). 2012. *Vieillir et vivre ensemble. Chez soi, dans sa communauté, au Québec*. Québec, ministère de la Famille et des Aînés, 204 p.

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. s. d. *Programme d'appui aux collectivités 2021-2024*. Québec, ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, 32 p.

Ministère de l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. 2019. « Programme d'aide à la réinstallation (PAR) ». [En ligne]. Récupéré à <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/prestation-services/programme-aide-reinstallation.html> (consulté le 7 novembre 2022).

Ministère de la Justice Canada (site web de la législation). 2022. « Loi sur la stratégie nationale sur le logement L.C. 2019, ch.29, art. 313 ». [En ligne]. Récupéré à <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/n-11.2/TexteCompleet.html> (consulté 15 octobre 2022).

Ministère de la Justice du Québec. 2021. « Aide financière d'urgence pour les personnes victimes de violence ». [En ligne]. Récupéré à <https://www.justice.gouv.qc.ca/programmes-et-services/programmes/aide-financiere-durgence-pour-les-personnes-victimes-de-violence/>

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). 2022. *Plan d'action interministériel 2022-2025 de la politique gouvernementale de prévention en santé. Un projet d'envergure pour améliorer la santé et la qualité de vie de la population*. Québec, Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux, 116 p.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). 2022. *Politique gouvernementale de prévention en santé. Tableau synoptique*. Québec, Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux, 1 p.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). 2022. *S'unir pour un mieux-être collectif. Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026*. Québec, La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux, 140 p.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). 2018. *Plan d'action interministériel en dépendance 2018-2028. Prévenir, réduire et traiter les conséquences associées à la consommation de substances psychoactives, à la pratique des jeux de hasard et d'argent et*

à l'utilisation d'Internet. Québec, La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux. 128 p.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et Société d'habitation du Québec (SHQ). 2022. *Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social et communautaire (SCLSC)*. Québec, La Direction des communications et des relations externes de la Société d'habitation du Québec et La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, 64 p.

Pelletier, Sylvie. 2021. *Le point sur... l'abordabilité des logements au Québec. Les effets sur la santé et le développement des enfants au Québec*. Montréal, Centre Léa Roback, 11 p.

Régie du bâtiment du Québec. 2022. « Ce que la RBQ fait pour vous ». [En ligne]. Récupéré de <https://www.rbq.gouv.qc.ca/vous-etes/citoyen/la-rbq-et-le-citoyen/ce-que-la-rbq-fait-pour-vous/> (Consulté le 13 mai 2022).

Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec. s. d. « Autochtonie urbaine ». [En ligne]. Récupéré de <https://www.rcaaq.info/autochtonie-urbaine/> (consulté le 2 novembre 2022).

Secrétariat à la condition féminine. 2020. *Plan d'Action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025*. Québec, Secrétariat à la condition féminine, 18 p.

Secrétariat à la condition féminine. 2018. *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023. Contre la violence conjugale, Agissons*. Québec, Secrétariat à la condition féminine, 74 p.

Secrétariat aux aînés, ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). 2019. *Guide d'accompagnement pour la réalisation de la démarche Municipalité amie des aînés, 2<sup>e</sup> édition*. Québec, Direction des communications, ministère de la Santé et des Services sociaux, 72 p.

Secrétariat aux aînés du ministère de la Famille et ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). 2018. *Un Québec pour tous les âges, plan d'action 2018-2023*. Québec, Direction des communications du ministère de la Famille, 106 p.

Seery, Annabelle, Louise Lemire et Laurence Charleston. 2022. *Le logement : un levier d'amélioration de la santé et du bien-être des femmes en Estrie*. Document déposé à ConcertAction Femmes Estrie par le Centre de recherche sociale appliquée, 28p.

Société canadienne d'hypothèques et logement (SCHL-CMHC). 2022. « Stratégie nationale sur le logement – Glossaire des termes courants ». [En ligne]. Récupéré de <https://www.cmhc->

[schl.gc.ca/fr/strategie-nationale-sur-le-logement/questce-que-la-strategie/strategie-nationale-sur-le-logement--glossaire-des-termes-courants](https://www.schl.gc.ca/fr/strategie-nationale-sur-le-logement/questce-que-la-strategie/strategie-nationale-sur-le-logement--glossaire-des-termes-courants) (Consulté le 9 novembre 2022).

Société canadienne d'hypothèques et logement (SCHL-CMHC). 2022. « Programmes de financement ». [En ligne]. Récupéré de <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/professionnels/financement-de-projets-et-financement-hypothecaire/programmes-de-financement> (Consulté le 18 octobre 2022).

Société canadienne d'hypothèques et logement (SCHL-CMHC). 2018. « Stratégie nationale sur le logement, Qu'est-ce que la Stratégie? » [En ligne]. Récupéré à <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/strategie-nationale-sur-le-logement/questce-que-la-strategie#strategyfr> (consulté 8 novembre 2022).

Société d'habitation du Québec (SHQ). 2022. « Programmes ». [En ligne]. Récupéré de <http://www.habitation.gouv.qc.ca/programmes.html>. (Consulté le 16 mai 2022).

Société immobilière du regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (SIRCAAQ). 2021. *Mémoire présenté au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et à la Société d'habitation du Québec : Plan d'action gouvernemental en habitation*. Wendake, Août 2021, 27 p.

Statistique Canada. 2022. *Recensement en bref. Les conditions de logement des Premières Nations, des Métis et des Inuit au Canada selon les données du Recensement de 2021*. Canada, Statistique Canada, 10 p.

Statistique Canada. 2021. « Les conditions de logement des Premières Nations, des Métis et des Inuit au Canada selon les données du Recensement de 2021 » [En ligne]. Récupéré de : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/98-200-X/2021007/98-200-X2021007-fra.cfm> (Consulté le 2 novembre 2022).

Statistique Canada. 2021. « Un premier aperçu des frais de logement des ménages vivant dans les réserves à l'aide des nouvelles données du Recensement de 2021 » [En ligne]. Récupéré de : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/46-28-0001/2022001/article/00002-fra.htm> (Consulté le 2 novembre 2022).